

F E D E C H O S E S

-----Pour le fédéralisme-----



Fédéchoses - *F109*

Pour la paix, la justice et

Une Europe unie



la démocratie mondiale



pour un Monde uni

2000 – 3^o trimestre

N° 109

Editorial

De la Corse à la constitution européenne : pour des solutions fédérales

NICE 2000

6 et 7 décembre 2000

programme provisoire
des Colloques, Carrefours
et de la
MANIFESTATION EUROPEENNE

A peine le tabou concernant l'évolution possible de l'intégration européenne dans un sens fédéral est-il levé que les accords de Matignon sont venus remettre en cause le dogme sacro-saint de la souveraineté absolu de l'Etat-nation, unilingue et centralisé, de Strasbourg à Bastia, en passant par Pointe à Pitre ! Le souverainistes patentés qui font, mieux que quiconque dans la classe politique française, le lien entre l'Europe fédérale et le fédéralisme interne n'ont plus le choix qu'entre la retraite ou la guerre de tranchées.

Ces deux tendances qui se sont exprimées récemment, ce qui était encore impossible il y a quelques mois, doivent bien sur être confortées et confirmées.

Il apparaît que les forces politiques favorables à une constitution fédérale pour l'Union européenne, sont *grosso modo* les mêmes que celles qui sont prêtes à œuvrer pour une véritable régionalisation et la reconnaissance des langues et cultures minoritaires. La ligne de partage entre progressistes, conservateurs et réactionnaires ne respecte plus la différenciation classique et séculaire entre la *droite* et la *gauche*. C'est la raison pour laquelle les fédéralistes européens, et les régionalistes -les fédéralistes mondiaux, également, qui militent pour le renforcement et la démocratisation des Nations unies, la justice internationale avec la mise en place de la Cour criminelle internationale ou l'embryon d'une fiscalité mondiale avec la taxe Tobin- ont toutes les raisons objectives de travailler main dans la main.

Les échéances des Sommets européens de Biarritz et de Nice sont proches. Ils doivent y faire entendre leurs voix dans le vaste courant dont ils sont depuis longtemps l'avant-garde.

Fédéchoses

Sommaire :

Message à Joschka Fischer - Jo LEINEN / Pas d'Euro stable sans Europe - Jean-Jacques SCHUL / Les Etats votent pas les peuples - Tommaso PADOA-SCHIOPPA / L'Europe et le commerce mondial - *Il Federalista* / Mondialisation et réforme démocratique des Nations unies - Lucio LEVI / Poursuivre la réflexion et le dialogue sur le fédéralisme interne - Jean-Francis BILLION / Historique : l'Europe, sujet politique et moral - Robert LAFONT / Le fédéralisme, les régions, l'Europe et le monde - Lucio LEVI / Au delà des minorités - Joseph YACOB

MESSAGE A M. JOSCHKA FISCHER

MINISTRE ALLEMAND DES AFFAIRES ETRANGERES

Monsieur le Ministre,

L'Union des fédéralistes européens (UEF) vous félicite pour avoir relancé la réflexion sur la finalité de l'intégration européenne. Votre contribution, cinquante ans après la déclaration fondatrice de Robert Schuman, remet à l'ordre du jour l'objectif de la **Fédération européenne** que les Chefs d'Etat et de gouvernement avaient perdu de vue au fil des années.

Vous ne serez pas surpris que les fédéralistes qui, depuis deux ans déjà, mènent une grande campagne transnationale « Pour une Constitution européenne » partagent votre vision d'une avant-garde fédérale ouverte pour préparer l'avènement d'une Fédération européenne fondée sur une Constitution.

Nous estimons que, pour que l'Union européenne puisse répondre à temps aux défis du gouvernement de l'économie après l'Euro, de la paix et de la sécurité, de l'élargissement et de la mondialisation, la première étape sur la voie fédérale doit commencer **dès le Conseil européen de Nice**.

Le futur traité devra marquer concrètement la fin de la période diplomatique où la construction européenne s'est développée à partir de la volonté des gouvernements et ouvrir une nouvelle ère, celle de la démocratie européenne. Pour ce faire, il devra définir **un processus et un calendrier d'élaboration d'une Constitution européenne impliquant tous les citoyens à travers leurs représentants élus**.

Les perspectives contenues dans vos déclarations doivent se traduire sans délai par des actes clairs aux yeux des citoyens qui ne peuvent plus supporter que l'Europe continue à se construire sans les Européens.

Permettez nous par ailleurs de vous faire part de notre profonde préoccupation que dans cette période charnière, la construction européenne risque de s'éloigner de l'objectif fédéral si les éléments institutionnels suivants ne sont pas garantis :

- un pouvoir **législatif** bicaméral dans lequel le **Parlement européen** sera renforcé en tant que l'un des piliers de la démocratie parlementaire européenne, complété d'une deuxième chambre qui devrait naître de la métamorphose du **Conseil**, garant des équilibres entre grands et petits Etats. Le système bicaméral ainsi constitué exprimera la double légitimité de l'ensemble des citoyens d'une part, et des Etats d'autre part ;

- un pouvoir **exécutif** qui devra transformer la **Commission** en véritable **gouvernement européen**, dont le caractère supranational et collégial devra être assuré.

Nous jugeons ces deux conditions incontournables dans la perspective fédérale pour laquelle la méthode intergouvernementale doit céder sans ambiguïté la place à une véritable démocratie européenne.

Enfin, estimant que le Parlement européen et les parlements nationaux ont un rôle majeur à jouer dans le futur processus constituant de l'Europe, nous avons saisi l'occasion de votre visite et de celle du Président Chirac à Strasbourg pour adresser l'Appel aux membres du Parlement européen.

Notre organisation fédéraliste poursuivra avec une intensité et un espoir renforcés son combat en faveur d'une Constitution européenne fondatrice d'une Europe fédérale.

Vous assurant de notre soutien et de l'encouragement de l'UEF pour les efforts que vous entreprendrez dans cette direction, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations très respectueuses.

Jo LEINEN

Président de l'UEF. Député au Parlement européen

FEDECHOSSES – Pour le fédéralisme Presse Fédéraliste 12, rue Président Carnot- 69002 Lyon Directeur de la publication : Jean-Luc PREVEL Comité de rédaction : J.-F. Billion – R. Calba – B. Cassier - D. Colmont – D. Hulas – J.L. Prevel C-E Imprimerie – 5, Rue Bugeaud – 69006 Lyon Commission paritaire 56256	ABONNEMENT Nom Prénom Adresse Normal 50 F Militant 100 F Soutien 500 F Chèque à l'ordre de PRESSE FEDERALISTE C.C.P. 2490 82 P LYON
---	---

De nouveaux intergroupes parlementaires pour la Constitution européenne

Après la création de l'intergroupe du Parlement européen le 15 septembre 1999, un groupe

similaire avait été créé le 21 octobre de la même année à la Chambre des députés italienne ; il comprend aujourd'hui 113 membres. Ses buts sont : l'élaboration d'un « nouveau pacte européen » qui lie les citoyens et les Etats, une réforme du système institutionnel de l'Union européenne, le renforcement des politiques communes et le

renforcement des ressources financières de l'Union. En décembre dernier une initiative identique a été prise au Sénat italien. Depuis le 3 avril 2000 c'est au Bundestag allemand qu'un intergroupe a été créé avec l'aide de la JEF, du Mouvement européen et de l'*Europa Union Deutschland* (section allemande de l'UEF).

Pas d'euro stable sans Europe

Jean-Jacques SCHUL

Conseiller spécial du Président de la Banque européenne d'investissement
Président de PROMEURO asbl.

Article adressé au *Federalist Debate*

Rappelons avant tout que le miracle a eu lieu : onze pays ont abandonné leur monnaie nationale pour une monnaie commune. Deux ans plus tôt, on n'y croyait pas vraiment. L'Europe a donc enfin son marché des capitaux. Et en un an, le volume des émissions en euro dépasse déjà celui du dollar américain. Mieux encore, des émetteurs accés qui auparavant avaient difficilement accès aux capitaux internationaux (communes ou régions -y compris les moins avancées, entreprises) se sont largement approvisionnés sur le marché de l'euro. Il facilite donc les investissements dans l'Union et la reprise économique. Il rend aussi la distribution du capital plus équitable. Ces fabuleux résultats doivent être salués.

Sur le marché des changes, l'euro a eu la malchance de naître au moment où sont apparues au grand jour la puissance économique américaine d'une part et les faiblesses structurelles de l'économie allemande d'autre part. Les monnaies européennes liées au mark allemand ne pouvaient que continuer à perdre de leur valeur, ce qu'elles ont fait depuis 1995 quand l'écu, le précurseur de l'euro, valait 1,3 dollar US. L'euro n'a fait qu'épouser la tendance.

Sans l'euro, la situation aurait sans doute été pire. La politique budgétaire plus rigoureuse des pays membres et l'indépendance de la Banque centrale européenne (BCE) ont constitué des éléments stabilisateurs des marchés monétaires. Les fluctuations sauvages des taux de change des monnaies européennes durant la tourmente qui a secoué les marchés monétaires européens en 1993 et 1994 ne sont plus qu'un mauvais souvenir. Les

monnaies européennes et l'euro ont fait preuve d'une grande stabilité durant les crises asiatique, russe et latino-américaine. Il s'avère aussi être un grand allié malgré les chocs économiques asymétriques. Que seraient devenus les francs belge et français suite aux crises de la dioxine, ou les tempêtes, la marée noire, etc., si leur monnaie nationale fluctuait encore librement ? On frémit à l'idée que l'Europe eut pu conserver ses onze monnaies indépendantes. Feu Alain Prate, Conseiller économique du Général de Gaulle, et Vice-Président de la Banque européenne d'investissement écrivait : « On ne peut concevoir une véritable réforme du système monétaire international aussi longtemps que l'Europe maintient ses onze monnaies nationales »^a.

En conclusion, si l'euro n'est clairement pas une monnaie forte, heureusement d'ailleurs, sera-t-il une monnaie stable ? Des fluctuations de plus de 15 % par an sur les marchés des changes sont excessifs. Elles dépassent de loin les marges considérées comme acceptables sous les anciens régimes de « tunnels » et de « serpents » avant 1993.

Pour répondre à cette question, voyons d'abord quel est le niveau d'équilibre de l'euro par rapport au dollar. Il est prématuré de répondre, mais il est clair que le niveau du 1^{er} janvier 1999 ne représente pas une situation stable. Une alternative consiste à prendre sa valeur historique. La première unité de compte européenne (l'UCE) fut créée en 1950 avec le même poids d'or que le dollar US (0,888 gramme

^a « Perspectives de l'Europe financière et monétaire », revue *Banques*, n° 487, octobre 1988.

d'or fin) et avait donc une valeur égale à ce dollar (1 UCE = 1 US \$). Or, dans leur grande sagesse, les pères de l'Europe sont systématiquement passés d'une unité de compte à la suivante au taux de 1 à 1^b. Donc 1 UCE (1950) = 1 UCE (1962) = 1 écu (1979) = 1 euro (1999). Selon cette suite logique, une situation de 1 euro = 1 \$ US n'a rien d'étonnant, et des variations entre 1 et 2,2 US \$ pour un euro sont inévitables dans un système de change flottant. La vérité se situe sans doute entre les valeurs extrêmes de l'écu : de 1,30 à 0,744 US \$ par euro.

Quels sont les facteurs qui permettront à l'euro de remonter au dessus de la parité ? Cela ne dépend bien sûr pas seulement de l'Europe. Le jeu des taux d'intérêt relatifs décidés par les banques centrales influencera ce cours au moins à court terme. Il suffirait aussi que certaines faiblesses de l'économie américaine -surconsommation, déficit croissant, accroissement du fossé entre riches et pauvres- apparaissent au grand jour, pour faire perdre un peu de sa superbe au dollar américain en tant que monnaie de réserve et rendre l'euro plus attrayant.

Encore faut-il que l'économie européenne surmonte quelques faiblesses importantes tant au niveau économique que politique. L'Europe doit démontrer sa capacité d'éliminer les dysfonctionnements révélés par l'euro. L'Europe doit notamment démontrer qu'elle peut continuer à contenir l'inflation en dessous des 2 %. Elle a pu le faire en période de déflation économique. Y arrivera-t-elle en période de croissance rapide ? Cela suppose de la part des Européens une capacité d'ouverture et d'élimination des rigidités structurelles résiduelles dans les relations intra-communautaires commerciales, financières et sociales dont ils ont fait preuve dans leur lointain passé et qu'il faudra renouveler.

Au niveau politique, le moins qu'on puisse dire c'est que l'intégration européenne laisse à désirer. A part la Banque centrale européenne et la Cour de justice, les institutions européennes sont bien plus une mosaïque d'intérêts nationaux que l'expression d'une véritable vision européenne sur laquelle l'euro pourrait s'appuyer. Et même dans ces domaines, les failles sont nombreuses. Les banques centrales nationales continuent à grever les paiements transfrontaliers de frais justifiés par leurs « statistiques ». La réglementation de contrôle des banques diffère toujours d'un pays à l'autre. En plus, peu de progrès sont accomplis sur l'harmonisation

fiscale et la législation européenne des entreprises ou des brevets.

Toutes les unions monétaires européennes du 19^{ème} siècle non accompagnées d'union politique n'ont guère amené la paix promise et d'ailleurs n'y ont pas survécu. La force d'une monnaie dépend aussi de ses gestionnaires, c'est-à-dire, ses politiciens. Les faiblesses de la lire italienne, par exemple, étaient liées bien plus au manque de confiance dans sa politique que dans son économie.

Un nouvel échec de la conférence intergouvernementale de Lisbonne en juin, après celui du Sommet d'Amsterdam il y a trois ans, aurait été fatal à l'euro. Or, on peut se demander d'où viendra le sursaut nécessaire pour faire progresser l'intégration politique européenne. Les citoyens se sont exprimés majoritairement en faveur de l'euro et demandent des réformes fondamentales des institutions européennes. Par contre les sondages montrent qu'ils se sentent peu européens (43 % ne se reconnaissent pas de citoyenneté européenne) et moins de 2 % ont converti leur compte bancaire en euro. L'euro n'est donc pas encore « ce symbole de notre appartenance à une même communauté en Europe »^c. C'est en cela que ce faible pourcentage reste inquiétant.

Comme en démocratie, ce sont les citoyens qui décident des réformes politiques, il faudra un effort considérable pour faire prendre conscience à une majorité de citoyens leurs responsabilités en tant que détenteurs d'une monnaie internationale. Jean-Claude Juncker, Premier Ministre du Luxembourg le rappelle : « une monnaie unique, ça se mérite ».

La force ou la faiblesse d'une monnaie est aussi mesurée en fonction de ses valeurs de replis. Depuis que les monnaies ont perdu l'or comme valeur de repli, il leur reste leur banque centrale, leur gouvernement et leurs citoyens prêts à subir les inconvénients momentanés pour entreprendre des réformes nécessaires. Or, l'euro n'a ni gouvernement ni citoyens pour le défendre. Si l'euro continue à perdre de la valeur sur les marchés des changes, les citoyens européens n'auront qu'à s'en prendre à eux mêmes. Après tout une monnaie internationale, ça se mérite.

^b Comme le démontrent les auteurs de « L'Euro pour l'Europe : des monnaies nationales à la monnaie européenne » de PROMEURO asbl, De Boek Université, 2^{ème} édition, 1999.

^c Giaccobi et Grenier, « Monnaie, monnaies », **Le Monde Poche**, éditions Marabout, Paris, N° 8610, 1994.

RENCONTRES EUROPEENNES DE MONTELMAR (Samedi 8 juillet 2000)

Une délégation d'une douzaine de militants de l'Union européenne des fédéralistes Rhône-Alpes (UEF) a participé à ces premières rencontres européennes de Montélimar organisées par Thierry Comillet, ancien maire de cette ville, vice-président du Conseil régional et député européen, membre de l'intergroupe pour la Constitution européenne. Le thème en était « L'Europe : quels territoires, quelles compétences ? » ; les divers intervenants de qualité, tant des universitaires (Gérard Bossuat, historien et spécialiste de l'intégration européenne, titulaire de Chaire Jean Monnet) ou des fonctionnaires de la Commission (Philippe Mazual, Direction de l'élargissement) que des politiques ont évoqué la problématique élargissement, approfondissement.

Si tous n'ont pas explicitement évoqué la nécessité d'une constitution fédérale pour l'Union européenne, Thierry Comillet et Alain Lamassoure ont tenu un discours nettement fédéraliste. Nicole Fontaine, Présidente du Parlement européen, et François Bayrou, Président de l'UDF, ont tenu des propos plus timides face à un auditoire pourtant largement européiste composé majoritairement d'élus et de sympathisants UDF.

A l'occasion des débats qui ont suivi les exposés, tous d'un excellent niveau théorique, certains des quelques deux cents participants ont exprimé des positions proches en matière européenne des thèses fédéralistes.

Nous devons saluer cette excellente initiative de Thierry Comillet dont nous suivons par ailleurs avec intérêt le travail au sein du Parlement européen. On ne peut que souhaiter que d'autres partis ou mouvements politiques donnent ainsi l'occasion à leurs militants de se former sur le thème de l'avenir de la construction de l'Union européenne.

ACTIVITES FEDERALISTES EN MIDI-PYRENEES

L'UEF Midi-Pyrénées a participé à la journée de l'Europe le 9 mai à Toulouse en tenant un stand d'information sur la place du Capitole. Cette opération s'est déroulée en partenariat avec le Mouvement européen et la Maison de l'Europe. A cette occasion l'UEF a également rencontré l'association des femmes d'Europe qui représentera à l'avenir un partenaire important.

Au cours du même mois, est également sorti le n° 2 du bulletin *Midi fédéraliste européen* ; il est distribué aux membres de l'UEF et à ses sympathisants et adressé également à diverses permanences politiques favorables à nos thèses, tels que les Verts, l'UDF-jeunes et les Radicaux de gauche.

Le 1^{er} juillet, l'UEF a lancé une formule de débats-conférences sur le fédéralisme européen : « les rencontres du fédéralisme ». Elles se tiendront régulièrement, environ tous les trois mois. La première avait pour thème : « Le militantisme fédéraliste : racines historiques et perspectives d'avenir », avec Bertrand Vayssièrre, doctorant en histoire.

LES CRITIQUES DES FEDERALISTES AU SOMMET EUROPEEN DE FEIRA

Le bureau européen de l'UEF s'est réuni à Bruxelles les 24 et 25 juin ; il a été le cadre d'un débat intense sur les réformes institutionnelles de l'Union européenne indispensables à la réussite de l'élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale et à la Turquie introduit par une intervention de son Président Jo Leinen, parlementaire européen et ancien ministre de l'environnement de la Sarre. Jo Leinen a également souligné la nécessité de la plus ample mobilisation européenne en vue du Sommet européen de Nice. Les journalistes de la chaîne franco-allemande ARTE ont participé à la réunion à l'occasion de laquelle ils ont réalisé une série d'entretiens avec les participants et enregistré la majeure partie de la première demi-journée de réunion. Un compte-rendu important en a été diffusé par ARTE lors de ses journaux du soir le 26 juin à la suite des commentaires concernant la rencontre Chirac-Schröder de la veille.

Communiqué de presse de l'UEF :

« Sans un sursaut pendant la Présidence française, les gouvernements européens iront à l'échec à Nice... Les fédéralistes européens ont regretté que le Conseil européen de Feira n'ait pas réussi à dénouer les points de blocage de la Conférence intergouvernementale sur la réforme institutionnelle.

Pour que l'Union européenne puisse relever le défi de son élargissement, l'UEF réaffirme la nécessité incontournable que la CIG généralise le pouvoir de codécision législative du Parlement européen et renforce la Commission européenne pour en faire le véritable gouvernement de l'Union.

L'UEF a par ailleurs déploré que les Chefs d'Etat et de gouvernement n'aient donné aucun signe d'espoir sur la réorganisation et la simplification des traités ni sur

l'intégration de la future Charte des droits fondamentaux dans les traités qui sont pourtant deux questions qui intéressent en premier lieu les citoyens européens. Ce faisant, le Conseil européen a fait la sourde oreille aux récentes propositions en faveur de la constitutionnalisation de l'Union européenne.

Quant aux « coopérations renforcées », finalement inscrites sur l'agenda de la CIG, l'UEF demande d'éviter le risque que celles-ci conduisent à plus d'intergouvernementalisme, voire même à l'Europe à la carte.

L'UEF préfère la formation, sur la base d'une Constitution européenne, d'un noyau fédéral et tant qu'avant-garde ouverte au sein de l'Union, première étape vers une fédération de toute l'Europe ».

Tommaso PADOA-SCHIOPPA

Représentant de l'Italie au Directoire de la Banque centrale européenne

Article publié dans Il Corriere della Sera. Repris dans The Federalist Debate.

Souveraineté, démocratie et le oui des Etats-Unis aux tests nucléaires LES ETATS VOTENT, LES PEUPLES NON

Le Sénat américain refuse le Traité international interdisant les essais d'armes nucléaires et soudainement réapparaissent les maux et les dangers qui ont empoisonné le siècle : la cécité récurrente de la démocratie, la fragilité de la paix, la menace de la destruction nucléaire. Des maux et des dangers provenant en majorité de l'absence de limites à la souveraineté des Etats.

Le Traité interdit tous les tests (y compris les tests sous-marins) indispensables au développement d'un armement nucléaire. Il ne permet pas d'assurer la paix, mais il atténue le risque que le genre humain soit un jour détruit par la guerre car il empêche ou gêne une diffusion incontrôlée des armes atomiques parmi les deux cents Etats souverains que compte la terre. C'est justement parce que de nombreux pays à capacité nucléaire (parmi lesquels l'Inde, le Pakistan, la Corée du Nord...) ne l'avaient même pas signé que l'entrée en vigueur de ce Traité dans les pays militairement les plus puissants était un pas en avant fondamental. C'est justement par ce que les décisions de deux de ces pays les plus forts, la Chine et la Russie, sont encore incertaines, que la ratification américaine était un exemple indispensable. Aujourd'hui, après le refus de la première superpuissance, celle qui s'était le plus engagée pour le traité, il est devenu difficile et improbable de continuer à progresser, même lentement, le long du sentier tracé. De nombreux américains constatent avec amertume que la paix nucléaire est mise en sérieux danger par leur propre pays, celui qui, avec la conjonction de la force militaire et de la liberté politique, a sauvé plus d'une fois de la catastrophe le monde dans lequel nous vivons.

Le vingtième siècle aurait peut-être eu un cours moins tragique si le Sénat américain n'avait pas à deux reprises empêché, en 1919 et en 1920, la ratification du Traité de paix de Versailles et par conséquent l'entrée des Etats-Unis dans la Société des Nations. L'union politique européenne serait peut-être depuis longtemps une réalité si le Parlement français n'avait pas rejeté, en 1954, l'armée européenne (la Communauté européenne de défense). Les relations commerciales mondiales se seraient peut-être développées de manière plus ordonnée et plus rapide si les Etats-Unis n'avaient pas, en 1947, refusé le Traité de La Havane, qui instituait des pouvoirs internationaux dans ce domaine. Nous n'aurions aujourd'hui ni l'euro ni l'union

monétaire, si, appelés à un second referendum les électeurs danois avaient confirmé leur refus.

Les accords internationaux qui règlent des questions vitales pour le bien-être et la survie même de l'humanité sont relégués au rang d'exercices juridico-politiques du peuple souverain, directement ou au travers d'assemblées élues par lui. Le destin ne découle pas des traités internationaux secrets comme ceux de la Russie tsariste que Lénine rendit public dès sa prise du pouvoir, mais bien des textes soigneusement préparés et négociés au grand jour par des gouvernements légitimes et démocratiquement élus.

Trop de démocratie ? Au contraire : manque de démocratie. Non seulement parce que le traité approuvé par 48 des 100 sénateurs américains est approuvé par 80 % des citoyens américains. Mais surtout à cause de la contradiction toujours croissante entre le champ de la volonté populaire, les Etats, et celui de la volonté générale, le monde. Il y a désormais des questions techniques et politiques concrètes qui intéressent le monde tout entier, des questions vis-à-vis desquelles aucune notion d'intérêt général n'a de sens si elle ne se réfère au genre humain dans son ensemble ; si l'on prend en compte l'effet de serre, la propreté des mers, ou (pour ce qui nous concerne ici) la menace nucléaire. Il y a des questions de sécurité et de droits humains pour lesquelles la conscience politique et civile considère désormais toute autre personne comme son prochain et refuse toujours plus l'absolutisme de la souveraineté de l'Etat même si elle agit ensuite de manière faible et très souvent contradictoire.

Dans certains cas la « généralité » de l'intérêt n'est pas planétaire mais dépasse de beaucoup les frontières de l'Etat. Dans la poursuite d'intérêts généraux chevauchant les frontières entre Etats il n'y a pas de représentation ni de démocratie.

A l'époque où il s'est formé, l'Etat national avait une dimension qui pouvait représenter pour la plupart de ses sujets et de ses citoyens, un univers quasiment illimité par rapport à la culture et aux conditions matérielles de l'existence. Réaliser les libertés politiques et les droits de l'homme dans ce périmètre, et enfin y introduire le suffrage dit précisément universel, ont pendant longtemps signifié donner la liberté, les droits, la sécurité, le vote aux

individus en tant que tels. Les déclarations des droits des citoyens américaine ou française parlent « d'hommes », pas d'Américains ni de Français. Mais aujourd'hui, l'intérêt vital de l'humanité à sa propre survie physique et civile n'a pas de représentation ; il n'y a pas d'enceinte où l'être humain soit représenté en tant que tel. La coopération internationale n'envisage pas la démocratie ; la coopération européenne la réalise seulement partiellement.

Dans la lente et encore hésitante formation de pouvoirs et de règles plus larges lorsqu'il y a des phénomènes à gouverner, il sera toujours plus nécessaire d'introduire des éléments de représentation des individus et non pas seulement des gouvernements. Les formes et les institutions d'une démocratie internationale restent à inventer et seront probablement différentes de celles

expérimentées jusqu'alors, de la même manière que diffèrent les procédures utilisées par les quelques habitants d'une vallée suisse et les millions de citoyens de la fédération américaine. Mais le chemin est en cours d'imagination et est entamé. Il sera toujours plus évident (même au travers de régressions comme la décision américaine de rejeter le traité sur l'interdiction des essais nucléaires) que la démocratie existant entre chacun des Etats ne satisfait pas le besoin de démocratie internationale. L'expression de la volonté générale n'est pas le monopole des Etats, elle appartient à l'individu. Et l'on comprendra toujours plus que, sans légitimité démocratique propre, la formation de tous (nouveaux) pouvoirs ou des règles (internationales nouvelles) ne pourra être entreprise, ou ne sera pas acceptée.

L'EUROPE ET LE COMMERCE MONDIAL

Editorial de la revue *Il Federalista* - n° 1 - 2000 – XLII^{ème} année

(traduit de l'italien par Albert M. GORDIANI)

La réunion interministérielle ratée de Seattle qui aurait dû donner le coup d'envoi aux négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) baptisées « Millenium Round » a mis en évidence de nombreux points de divergence. Il y eut d'abord l'opposition entre les Etats-Unis et l'Europe sur l'agriculture et les biotechnologies. Dans cette controverse les Etats-Unis se sont présentés comme les chantres de la liberté du commerce, alors que les Européens ont soutenu, au nom de l'aménagement du territoire et de la défense de la pureté des produits alimentaires, la nécessité de maintenir la politique agricole commune (avec toutes les distorsions à la concurrence internationale qu'elle comporte) et ont défendu, au nom de la diversité biologique et de la protection de la santé, une position restrictive en matière d'importations d'organismes génétiquement modifiés et de leurs technologies. Un second point a opposé les pays industriellement avancés à ceux du sud du monde. Les gouvernements des pays les plus pauvres ont ainsi été les défenseurs du libre échange alors que les pays riches ont soutenu la nécessité d'imposer des restrictions à l'importation des biens provenant des premiers pour empêcher qu'ils continuent à être produits au prix de la dégradation de l'environnement, de la violation des droits humains, de l'imposition de conditions de travail inacceptables et de l'emploi de main d'œuvre infantile. Un troisième point a concerné les très nombreuses Organisations non gouvernementales présentes à Seattle et qui se sont élevées contre la logique marchande des multinationales et des gouvernements qui les soutiennent, au nom de la qualité de la vie sous ses différents aspects.

Mais il ne faut pas pour autant croire que l'opposition essentielle qui s'est manifestée à Seattle a opposé des

valeurs, et en particulier la liberté du commerce d'une part, et des valeurs non économiques de l'autre. A Seattle on a fait un usage largement orchestré de toutes ces valeurs alors que la véritable opposition a concerné des intérêts matériels précis. Ceci vaut pour l'Europe, dont l'intérêt réel résidait dans la défense du lobby agricole, très puissant dans de nombreux Etats de l'Union, et la protection d'une industrie agroalimentaire fortement désavantagée par rapport à l'Amérique vu le retard de la recherche scientifique européenne dans le domaine des biotechnologies. Ceci vaut encore plus pour le monde industriel dans son ensemble -d'où viennent par ailleurs les ONG et les syndicats qui ont violemment contesté la rencontre- dont le véritable but consistait à protéger ses propres marchés contre la concurrence des pays à bas coûts de production. A Seattle, chaque gouvernement a soutenu la liberté du commerce ou sa limitation en fonction de ses propres intérêts.

Il est utile de rappeler que les pays actuellement riches préconisent, peu ou prou, des valeurs non économiques telles que les conditions de travail, l'environnement et les droits de l'homme parce que leurs opinions publiques y sont sensibles et qu'ils peuvent se le permettre en fonction du degré de développement économique atteint par le passé grâce à une exploitation des travailleurs et des ressources naturelles identique, sinon pire, à celle existant aujourd'hui dans la plus grande partie du tiers-monde. Il suffit de rappeler le rôle que l'esclavage a joué dans le développement des Etats-Unis, les conditions inhumaines dans lesquelles hommes, femmes et enfants, ont été contraints de travailler jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle dans les manufactures et industries européennes ou les énormes saccages forestiers et l'érosion des sols provoqués en Europe par la révolution agricole et industrielle.

Ce rappel ne signifie pas que l'on néglige ces valeurs ; elles ont également été avancées car leur défense conditionne l'amélioration de la qualité de la vie partout et, à longue échéance, la survie même de l'humanité. Cela signifie au contraire qu'il faut avoir présent à l'esprit que la meilleure façon de promouvoir leur sauvegarde dans les pays aujourd'hui en retard, consiste à créer les conditions matérielles et culturelles nécessaires à leur évolution. Ils doivent pouvoir produire et exporter et s'insérer dans les meilleures conditions dans le circuit du commerce mondial plutôt qu'en être exclus au prétexte que leur pauvreté ne leur permet pas de s'offrir les valeurs des riches. Leur développement aura, effectivement et par conséquent, des coûts élevés en termes humains. Mais ces coûts doivent toujours être appréciés par rapport à ceux du manque de développement : rappelons par exemple que les alternatives fréquentes au travail des enfants sont la délinquance, la prostitution infantile ou la mort par malnutrition et que celle à la violation des droits humains est la désagrégation de la société et la guerre des clans. Dans tous les cas, il serait de la responsabilité précise des pays les plus avancés de contribuer de leurs propres ressources à la diminution de ces coûts. Il est donc difficile de donner tort à ceux qui soutiennent que les véritables vaincus de Seattle ont été les pauvres parmi les pauvres du monde. La vérité, c'est qu'à Seattle une opposition s'est exprimée entre des propositions protectionnistes des pays riches. On peut légitimement en retenir que la faillite retentissante de la rencontre a signifié le début d'une période de crise du commerce mondial.

Quelle peut être la cause de cette crise ? Avant de hasarder une réponse à cette question il est nécessaire de se débarrasser d'un préjugé commun : celui selon lequel liberté du commerce signifie *dérégulation*. En réalité, il n'y a pas d'idée plus fausse. La liberté du commerce présuppose la création et le maintien des conditions de la concurrence qui doivent être garanties par un ensemble de règles qui doivent non seulement exister mais qu'il convient encore de faire respecter. Il ne faut pas oublier que le Marché unique qui a commencé en Europe le premier janvier 1993 –et qui a donc été précédé durant plus de quarante ans par des harmonisations progressives entre les économies des pays membres de la Communauté européenne- a demandé la création de quelques trois cents règlements par les organes communautaires nécessaires pour permettre un certain degré de liberté du commerce (encore largement insuffisant). Ce n'est pas tout. La promotion de la liberté du commerce dans un marché où existent de fortes différences de développement suppose aussi la mise en œuvre de véritables politiques compensatoires pour atténuer les écarts les plus dramatiques à travers des transferts de richesses des zones les plus riches vers les zones les plus pauvres. La *dérégulation* n'est donc pas synonyme de libre-échange : elle donne seulement lieu à un brutal conflit de pouvoir qui n'a rien à voir avec la liberté et qui enrichit les puissants et appauvrit les faibles.

Le même objectif consistant à rendre compatible la libre circulation des biens avec les exigences de la protection de l'environnement, des travailleurs, du territoire et de la santé, rentrent dans ce cadre parce que le degré de satisfaction des exigences dans les différents pays, fait partie des conditions de la concurrence. Il faut aussi, par ailleurs, envisager le problème –qui n'a pu être évoqué à Seattle- de la sauvegarde et de la diffusion du modèle de l'Etat providence, une des plus grandes conquêtes de la politique européenne et qui est aujourd'hui menacé par la diffusion de la culture de la *dérégulation*. Il est évident que la concurrence internationale, dans un environnement marqué par une forte interdépendance, un progrès technologique rapide et par de forts déséquilibres sociaux, rend nécessaire, dans les pays industrialisés, une série de transformations et demande aux entrepreneurs et aux travailleurs un degré de flexibilité toujours plus important. Mais il est également clair que cette exigence doit être tempérée par celle contraire de sécurité et de programmation graduelle du changement. Si l'on n'y prend pas garde, les conséquences d'une compétition internationale dérégulée sont néfastes : il s'agit de la forte mobilité de la main d'œuvre, avec les phénomènes de fracture sociale qu'elle comporte, la fréquence des faillites d'entreprises, l'augmentation de la partie de la population tombée dans des conditions dramatiques de pauvreté et d'abandon –et donc l'augmentation de la délinquance-, la désertification industrielle des villes et donc de régions entières et en dernière instance la désintégration du tissu social. L'alternative à ces fléaux, qui constituent par ailleurs la face cachée de l'impressionnant développement économique américain, c'est une politique qui régie la concurrence et donc le progrès technologique de manière à les rendre compatibles avec un degré élevé de stabilité sociale.

Si tout cela est vrai nous devons en conclure que le libre marché se manifeste sous sa forme la plus proche de l'idéal –dans lequel les opérateurs agissent tous sur un pied d'égalité- là où existent les règles les plus sûres et où il est possible de réaliser un degré suffisamment élevé de solidarité, c'est-à-dire à l'intérieur de l'Etat. Mais la même exigence vaut pour les rapports commerciaux internationaux même s'ils ne peuvent être régis par des règles de nature juridique et même si le degré de solidarité qui peut s'exprimer dans les rapports entre Etats est beaucoup plus faible que celui qui peut s'exprimer à l'intérieur d'un Etat (le Marché unique européen constitue un cas intermédiaire parce qu'il est encadré par une législation qui n'a pas encore un caractère étatique mais qui est le résultat d'un degré suffisamment important et durable de collaboration entre les Etats impliqués dans ce processus d'unification). Le « marché » international peut fonctionner d'une façon satisfaisante et favoriser l'expansion du commerce et la diffusion de la richesse si le rôle que possède l'Etat dans le marché intérieur est assuré, même si c'est d'une manière moins efficace, par une ou plusieurs puissances hégémoniques en mesure d'imposer au reste du monde (ou au moins à la partie du monde qui pèse dans le commerce international) des lignes de conduite relativement stables et uniformes. Il s'agit de

lignes de conduite qui, même si elles ne présentent pas, comme il a été dit, le caractère de normes ayant un caractère juridique ni celui d'une politique contraignante, apportent un degré supportable de prévisibilité du comportement des opérateurs. Il va de soi que ces orientations sont imposées par la puissance hégémonique - ou les puissances hégémoniques - dans leur propre intérêt ; mais il ne faut pas oublier que la condition première du bon fonctionnement d'une hégémonie, c'est qu'elle soit acceptée par les Etats qui y sont soumis puisqu'elle correspond aussi, en dernière analyse, à leurs propres intérêts.

Le commerce mondial s'est développé dans le passé, quand il y a eu une puissance unique qui a assuré un rôle hégémonique comme ce fut le cas dès le XV^{ème} siècle, tour à tour, du Portugal, de l'Espagne, des Pays-Bas et de la Grande-Bretagne. Il a connu des phases de turbulence et de crise, des périodes de transition entre l'une et l'autre de ces hégémonies. La dernière et la plus dramatique de ces crises est celle qui a été caractérisée par la fin du *leadership* du commerce mondial par la Grande-Bretagne et qui a coïncidé avec l'éclatement de la première guerre mondiale. A l'époque, les Etats-Unis n'avaient pas encore pris conscience (ce qui sera le cas avant celui de la seconde guerre mondiale) des nouvelles responsabilités qu'ils devaient assumer et ils se tenaient à l'écart des vicissitudes politiques et en partie économiques du Vieux continent. Il n'est pas nécessaire de rappeler ce qui s'est passé durant cette période. Elle s'est terminée avec la fin de la seconde guerre mondiale par le fait que les Etats-Unis ont assumé pleinement leurs responsabilités à l'égard de l'Occident tout entier, ce qui eut pour conséquence un demi siècle de grande expansion du commerce et de richesse dans la partie industrialisée du monde.

Aujourd'hui il semble raisonnable d'avancer l'hypothèse que le sens historique profond de l'échec de Seattle réside dans le fait que nous sommes face à un nouveau tournant et que les Etats-Unis sont en train de perdre leur position de moteur et de régulateur du commerce international. Cette affirmation peut sembler paradoxale si l'on pense au taux de croissance élevé, sans inflation, de l'économie américaine, au niveau peu élevé du chômage, et à son *leadership* incontestable dans les secteurs de technologie avancée ou au succès de Wall-Street. Mais nous devons, face à ces données, en mentionner deux autres qui vont dans un sens opposé. Ce sont l'énorme déséquilibre de la balance commerciale américaine et la multiplication des contentieux commerciaux avec les autres espaces économiques mondiaux. Ces derniers éléments, actuellement visibles dans les rapports des Etats-Unis avec le reste du monde, suggèrent des tendances d'un caractère opposé à celles qui opéraient durant les premières décennies suivant la fin de la seconde guerre mondiale, quand la balance commerciale américaine était structurellement positive (ce qui devrait logiquement toujours être le cas pour le pays dont la monnaie constitue le moyen de paiement le plus important dans les transactions internationales) et que les rapports

commerciaux entre les Etats-Unis et le reste du monde (il s'agissait alors du monde occidental) ne manifestaient pas de tensions importantes. A cet affaiblissement du rôle hégémonique de l'économie américaine correspond l'incapacité croissante des Etats-Unis à imposer, à travers l'OMC, leurs propres règles au commerce international. Personne d'autre n'étant en mesure de le faire on assiste à une *dérégulation* croissante c'est à dire à une crise de plus en plus évidente du marché mondial. C'est ainsi que le protectionnisme renaît, même s'il s'agit plus ou moins d'un protectionnisme qui se cache derrière le masque respectable de la défense des droits de l'homme, de la lutte contre l'exploitation des travailleurs (et en particulier des enfants), de la défense de l'environnement, de la protection de la santé, etc. Si cette tendance n'a pas jusqu'à présent dégénéré en chaos, cela est dû au fait que les Etats-Unis pallient aux carences de leur *leadership* économique par leur puissance politique et militaire. Le dollar et Wall Street restent toujours des ressources dont la fiabilité est garantie par ce qui est aujourd'hui la seule grande puissance mondiale à laquelle on ne peut certainement pas substituer, en tant qu'alternative, une Union européenne politiquement inexistante et dont la faiblesse y compris sur le plan économique -provoquée par sa division- s'est également manifestée d'une façon évidente à Seattle, une Russie au bord de la décomposition ou une Chine aux prises avec de gigantesques problèmes de développement et de modernisation. Les capitaux continuent ainsi malgré tout à prendre la route de Wall Street et à soutenir la puissance américaine, payant la dette des Etats-Unis avec l'argent du reste du monde.

Cette situation ne peut continuer à la longue sans donner lieu à une crise de grande ampleur. Il faut donc chercher les moyens de sortir des difficultés actuelles, c'est-à-dire la nouvelle organisation du monde qui permettra de définir et d'imposer de nouvelles règles du commerce international et de donner une impulsion décisive au décollage des économies les plus en retard. Soyons clairs, l'hégémonie américaine n'est pas destinée à être remplacée par celle d'une autre puissance, comme l'hégémonie britannique l'avait été dans la première moitié du XX^{ème} siècle par celle des Etats-Unis. Aujourd'hui, il faut initier un processus de création des conditions d'exercice d'une responsabilité collective, toujours plus largement partagée, jusqu'au complet dépassement des hégémonies.

Il est très clair, dès le départ, que le moteur de ce processus ne sera pas l'OMC, quelle que soit l'importance que cet organisme puisse revêtir comme forum pour conduire des négociations multilatérales. L'OMC se limite en fait à respecter la situation de pouvoir instable et déséquilibrée qui prévaut aujourd'hui dans le monde, imparfaitement dominée par les Etats-Unis et dans laquelle les autres pays, ou les plus importants d'entre eux, ont un poids suffisant pour permettre à leurs gouvernements de contester l'ordre américain sans qu'ils aient pour autant la capacité de mettre en œuvre un ordre alternatif. Il faut ajouter à cela que la connexion inextricable à laquelle il a été fait constamment référence entre le commerce et les multiples

autres aspects de la vie, fait que le problème de la gestion de l'interdépendance ne peut être abordée que d'une façon précaire et insatisfaisante par un organisme spécialisé qui, en tant que tel, n'est pas du tout préparé à réagir à des revendications contradictoires souvent avancées de façon prétentieuse par ses Etats membres et une galaxie d'ONG disparates.

La prise de conscience préalable à toute réflexion sur la manière de dépasser l'impasse actuelle doit avoir pour objet la nature du problème à résoudre qui ne concerne pas seulement le commerce mais d'une manière plus générale le développement compatible au niveau mondial qui n'est certainement pas une question technique que l'on pourrait aborder d'une manière fonctionnaliste mais un problème politique qui doit être abordé en termes de gouvernement. Il faut donc imaginer un processus au cours duquel la dimension des institutions de gouvernement s'adapterait progressivement aux dimensions réelles de l'interdépendance.

Il est évident que la manière définitive d'assurer un gouvernement rationnel de l'interdépendance capable de faire émerger, au delà des conflits entre intérêts nationaux divergents et de l'incompatibilité entre des instances inspirées par des valeurs différentes, l'intérêt général du genre humain, ce serait un gouvernement fédéral mondial. Cet objectif -pour lointain qu'il soit- ne doit jamais être perdu de vue si nous voulons tenter de définir un devenir historique qui permette de projeter sur des bases réalistes un avenir meilleur. Il doit s'articuler sous forme d'étapes à travers lesquelles se multiplient et s'organisent des unions fédérales régionales, c'est à dire des espaces couverts par de grands espaces démocratiques capables de créer en leur sein, par une médiation politique efficace entre des intérêts, des aspirations et des valeurs conflictuelles, les conditions d'une vraie concurrence et de réaliser ainsi de grands marchés intérieurs.

Parallèlement, dans les rapports internationaux, à travers la diminution du nombre et le renforcement des

protagonistes, se créeraient les conditions pour garantir, tout en tenant compte des crises inévitables, difficultés et retards, d'une gouvernance mondiale et donc d'un « marché » mondial plus stable et équilibré qu'actuellement, en attendant que les conditions pour la naissance d'un gouvernement fédéral mondial mûrissent.

Si c'est la bonne voie, elle ne peut commencer que par l'Europe. Mais aujourd'hui l'Europe n'est pas en mesure d'assumer ses responsabilités. Elle garde une attitude défensive et timorée en ce qui concerne l'ouverture commerciale et les politiques qui la conditionnent : aide aux investissements, avant tout aux infrastructures, et à la recherche scientifique fondamentale et appliquée. Il ne pourrait pas en être autrement parce que sa division, qui s'est également manifestée à Seattle et qui a par ailleurs, dans un tout autre contexte, éclaté d'une manière spectaculaire à l'occasion de la question de la viande bovine britannique, empêche l'apparition d'une politique commerciale et budgétaire unique, orientée vers de grands objectifs de développement. Les gouvernements européens sont contraints d'adopter la philosophie du pacte de stabilité, conséquence inévitable de la division, et de continuer dans le sens de la déflation compétitive. L'Europe se réduit ainsi à une faible union de défense d'intérêts corporatistes, même si sa vocation naturelle déterminée par sa structure productive la pousse à l'ouverture, au développement et à l'innovation dans un cadre de compatibilité avec l'environnement et le maintien de son modèle social. S'il en était encore besoin, Seattle a donné une nouvelle et limpide démonstration de l'importance décisive que l'unification politique de l'Europe revêtirait pour inaugurer un nouveau cycle de progrès dynamique et équitable du commerce mondial.

L'internationale de l'antiglobalisation dresse le bilan de Seattle

L'*International Forum on Globalization* (IFG, créé en 1994) rassemblant les têtes pensantes d'une cinquantaine d'organisations dans le monde entier est peu connu même s'il a été le catalyseur des manifestations de Seattle contre l'OMC. Ses responsables se sont réunis fin août dans les Cévennes.

« Le conseil de l'IFG s'est ensuite interrogé sur sa stratégie. Il veut dépasser le temps de la seule critique, et proposer des solutions alternatives. L'IFG publiera prochainement un dossier exposant les principes de ce que serait un système économique autre que celui dont rêvent les promoteurs de l'OMC. Un pilier de cette alternative est le principe de subsidiarité selon lequel on ne délègue au niveau supérieur (national ou international) que les décisions qui ne peuvent être prises à celui de la communauté locale. »

Sur un point moins théorique le Conseil a choisi de soutenir et de renforcer l'Organisation des Nations unies (ONU) face à l'OMC. Certes, l'ONU est faible et présente de nombreux défauts, mais elle conserve un potentiel que l'IFG entend contribuer à revigorer. Elle organise une importante conférence sur ce thème à New York le 5 septembre.

Comme l'explique Victor Menotti, Directeur du programme environnement de l'IFG : « Il faut ramener les institutions créées par les accords de Bretton Woods (la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et ce qui est devenu l'OMC) dans une position subordonnée à l'ONU comme cela avait été prévu à leur naissance. » (Extrait d'un article de *Le Monde*).

Lucio LEVI

Mondialisation et réforme démocratique des Nations unies

Le Forum du Millénaire de New York

Le Forum du Millénaire s'est déroulé au Palais de verre des Nations unies à New York du 22 au 26 mai. Les représentants de plus de mille organisations non gouvernementales (ONG) venus de plus de cent pays y ont pris part. L'assemblée a été l'expression vivante du nouveau cours de la politique mondiale, dont l'aspect le plus significatif est l'amorce du dépassement de la division entre politique intérieure et politique internationale.

Il y a encore quelques années les Etats étaient les protagonistes exclusifs de la politique internationale mais récemment et soutenus par le processus de globalisation, de nouveaux acteurs ont fait irruption dans ce domaine. Les plus dynamiques sont les ONG, les mouvements de la société civile mondiale, qui durant une semaine ont occupé la salle de l'Assemblée générale de l'ONU, où habituellement se réunissent les représentants des gouvernements. Le Forum du Millénaire a ainsi représenté une reconnaissance du rôle des mouvements de la société civile.

Il y a un an, au Congrès de la Paix de La Haye, le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, les avait définies comme « un partenaire indispensable des Nations unies » ; au cours de la cérémonie d'ouverture du Forum il a déclaré « Vous, les ONG, deviendrez la superpuissance ». Ces formules reconnaissent la forte croissance des mouvements de la société civile mondiale et l'émotion forte, partagée par tous ceux qui étaient présents, qu'il participait à quelque chose de nouveau pour l'histoire. Pour la première fois dans l'histoire, l'ONU a accueilli une assemblée qui a revendiqué l'aspiration ambitieuse de représenter l'ensemble des peuples de la planète. Il s'agit d'une nouveauté absolue dans l'histoire et pas seulement dans celle des Nations unies.

S'il est exact que le Forum du Millénaire a représenté le premier balbutiement de la démocratie mondiale, il est probable que l'on procède à son institutionnalisation, de manière à ce qu'il puisse « se réunir tous les deux ou trois ans durant la période précédant la session annuelle de l'Assemblée générale », comme on le lit dans la Déclaration finale. Dans l'attente de la formation d'un organe parlementaire et de partis politiques au niveau mondial (mais les ONG ne sont-elles pas elles-mêmes des organisations annonciatrices de tels partis politiques ?), le *Forum permanent de la société civile mondiale* peut représenter un vecteur capable de donner la parole aux instances émanant de la société civile internationale et de transmettre leurs messages aux Nations unies.

Il faut donc signaler les limites d'une telle assemblée : elle serait privée d'une réelle représentativité démocratique, car elle serait seulement l'expression des mouvements de la société civile et non pas celle de la volonté populaire, qui ne pourrait émerger que d'une consultation électorale sur la base d'une libre concurrence entre partis politiques. Une assemblée de ce type pourrait être comparée aux parlements médiévaux, au sein desquels étaient représentés les ordres du clergé et de la noblesse mais pas encore le peuple. De la même manière que les parlements du moyen âge avaient pour fonction de limiter le pouvoir des souverains absolus, le Forum permanent de la société civile limitera le pouvoir absolu des Etats souverains qui gouvernent l'ONU. En définitive, de même que les parlements médiévaux constituent un antécédent lointain des parlements contemporains, le Forum de la société civile peut être une institution qui préfigure un Parlement mondial.

Le Forum du Millénaire s'est organisé en six groupes de travail :

- ❖ *paix, sécurité et désarmement,*
- ❖ *éradication de la pauvreté,*
- ❖ *droits humains,*
- ❖ *développement soutenable et environnement,*
- ❖ *défis de la mondialisation : équité, justice et diversité,*
- ❖ *renforcement et démocratisation des Nations unies et des autres organisations internationales.*

Le message que le Forum a voulu transmettre au monde est celui de l'unité du genre humain, du refus de toute discrimination de sexe, de race, de religion ou de nationalité, d'une coexistence politique basée sur les principes de la démocratie, de la justice et de la paix. Naturellement, après ces affirmations de principe ont été mentionnées les inquiétudes suscitées par le processus de la mondialisation qui affaiblit les capacités des Etats d'assumer leurs missions essentielles avec des conséquences dramatiques, comme l'approfondissement du fossé entre les riches et les pauvres, la dévastation de l'environnement, le développement de nouvelles formes de criminalité internationale, l'érosion des droits de l'homme...

Kofi Annan, dans son message de bienvenue, en s'adressant aux ONG présentes, dont beaucoup avaient participé à la contestation de l'Organisation mondiale du

commerce (OMC) à Seattle, a affirmé que : « quelle que soit la cause que vous défendez, le remède n'est pas dans une protestation contre la mondialisation ». La réponse a été apportée dans la Déclaration finale du Forum du Millénaire qui a représenté un moment de prise de conscience politique et de mûrissement des mouvements de la société civile mondiale. Ces derniers ne se contentent plus désormais de formules vagues, comme « une démocratisation des Nations unies » ou « la démocratie internationale », mais ils ont choisi d'accompagner ces revendications de propositions institutionnelles précises, comme par exemple celle d'instituer une Assemblée parlementaire au sein de l'ONU. Ils ont ainsi démontré leur compréhension que les processus de démocratisation de la vie politique internationale passent par les institutions et plus précisément par la réforme institutionnelle des Nations unies. Telle est la voie magistrale que doivent emprunter ceux qui veulent retirer aux seuls gouvernements nationaux le monopole du pouvoir de décision sur les grands choix mondiaux.

Il ne fait pas de doute que le Mouvement fédéraliste mondial ait un rôle très important à jouer dans la maturation de la conscience des mouvements de la société civile mondiale. En effet, depuis la fin de 1992, le MFM avait lié la perspective de la démocratisation des Nations unies à la proposition de créer une Assemblée parlementaire, comprise comme le premier pas sur la voie d'un véritable Parlement mondial. Il est significatif que le modèle du Parlement européen ait été présent à l'esprit de ceux qui se posent aujourd'hui la question de la démocratisation de l'ONU. Le célèbre politologue américain Richard Falk, à l'occasion d'une conférence tenue en marge du Forum, a défini le Parlement européen comme « le laboratoire de la démocratie internationale ».

Un autre aspect de la démocratisation des Nations unies concerne la réforme du Conseil de sécurité. C'est l'organe de l'ONU qui reflète plus que tout autre les vieilles hiérarchies du pouvoir international. En particulier le Forum a demandé de poursuivre, de manière graduelle, deux objectifs : le dépassement du veto et de la discrimination entre les membres permanents et non permanents. Dans les documents élaborés par le Forum sur cette question, il y a l'empreinte d'une thèse typique des fédéralistes : celle selon laquelle, la voie magistrale pour dépasser la structure hiérarchique du Conseil c'est celle qui mène à une représentation à base régionale. C'est une restructuration qui permettra de dépasser tant le veto que la discrimination entre les membres permanents et les autres Etats. Ceux qui se sont déjà préoccupés de cette question avaient bien présent à l'esprit le débat en cours actuellement en Europe sur la représentation unique des pays de l'Union européenne au Conseil de sécurité.

Il est impossible d'analyser ici dans le détail les propositions issues du Forum du Millénaire. Je me limiterai donc à signaler également qu'a été affirmée l'exigence de créer des ressources financières propres des Nations

unies grâce à des instruments de type fiscal, comme la taxe sur le carbone (carburants fossiles) et la Taxe Tobin (sur les transactions financières internationales à court terme). En outre, la formation, dans le cadre de l'ONU, d'une force de police internationale d'intervention rapide a été réclamée.

Dans une perspective plus générale, la Déclaration finale observe que le défi du contrôle de la mondialisation ne peut être dépassé de manière positive avec autant d'organisations internationales faibles, car privées de légitimité démocratique et placées sous la coupe des gouvernements, et sans liaison les unes avec les autres, chacune ayant leurs propres compétences limitées à caractère sectoriel. Il est donc nécessaire de mettre les institutions de Bretton Woods et l'OMC sous l'égide des Nations unies et développer les pouvoirs de l'ONU en matière économique, sociale, environnementale et de protection de droits humains. Cela signifie qu'il faut renforcer les pouvoirs du système des Nations unies plutôt que d'opposer l'ONU aux institutions économiques internationales ou encore utiliser une institution pour affaiblir les autres.

Il faut enfin signaler que dans les documents du Forum, à côté des propositions promues ou partagées par les fédéralistes, subsistent des échos des vieilles conceptions de facture internationaliste qui demeurent en fait l'expression de la survie de la culture nationaliste dans la nouvelle ère de la politique mondiale. Pour preuve, dans la Déclaration finale du Forum, il est rendu hommage au trop célèbre principe de l'autodétermination des peuples, auquel se sont toujours rattaché les leaders des mouvements nationalistes à base ethnique, qui ont commis en son nom des atrocités qui nous ramènent aux années les plus sombres du vingtième siècle.

A une époque où reviennent les disputes frontalières, les poussées sécessionnistes, l'oppression des minorités, il convient de diffuser plus largement la critique fédéraliste du principe d'autodétermination nationale et en particulier d'insister sur la distinction entre auto-détermination et auto-gouvernement. Le but de l'autodétermination est la création d'un Etat souverain, avec sa propre armée et sa propre monnaie, qui confie la solution des conflits internationaux à la force. Et comme l'expérience du XX^{ème} siècle l'a montré, les conflits entre les nations alimentent l'anarchie internationale, la centralisation politique, le militarisme et l'autoritarisme. Au contraire, l'auto-gouvernement est un aspect de la démocratie qui peut être exercé dans le contexte d'un Etat décentralisé ou fédéral en accord avec le principe de subsidiarité. L'auto-gouvernement permet au peuple de participer à l'administration des affaires publiques par le truchement de ses représentants élus à différents niveaux de gouvernement. En effet, c'est surtout grâce aux institutions fédérales que les relations entre les Etats perdent leur caractère violent et que la démocratie peut remplacer l'anarchie et l'illégalité internationale.

Examinons en guise de conclusion quelles sont les perspectives du processus de réforme définies dans le document final du Forum. Nous ne devons pas nous cacher que des propositions telles que celle d'instituer de nouveaux organes à vocation démocratique (telles que le Forum permanent de la société civile ou l'Assemblée parlementaire des Nations unies) rencontrent l'opposition de forces contraires considérables, telles que les gouvernements américain ou chinois. Ceux-ci n'acceptent aucune limitation de leur pouvoir de la part des forces émergentes de la société civile mondiale. Mais ils peuvent être vaincus, comme cela a déjà été le cas à Rome en 1998 lors de la conférence internationale qui a décidé la création du Tribunal pénal international. Le précédent de ce qui s'est passé en 1998 à Rome montre que l'on doit reconduire l'alliance entre la coalition des ONG et celle des

Etats progressistes, c'est-à-dire de ceux disposés à réformer en profondeur la vie politique internationale. Pour ce faire il faut réunir deux conditions.

Il est avant tout nécessaire que l'Europe renforce son unité, en transformant l'Union européenne en une véritable fédération. C'est la condition indispensable qui permettra à l'Europe non seulement de résister aux tentatives des Etats-Unis de la diviser mais également d'acquérir l'influence nécessaire à pousser les Etats-Unis à soutenir le processus de réforme démocratique de l'ONU. L'autre condition c'est la maturation et la prise de conscience des mouvements de la société civile mondiale, qui doivent préciser leurs objectifs politiques, leur donner une priorité hiérarchique et améliorer leur organisation. Sur les deux points les fédéralistes ont un grand rôle à jouer.

Nice 2000

Sommet européen des citoyens

à l'occasion du Conseil européen
des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne

Programme provisoire au 4 septembre

Mercredi 6 décembre

➤ *matin*

- . Colloque du *Centre international de formation européenne (CIFE)*
- . Convention européenne de la jeunesse (*Forum jeunesse et Jeunesse européenne fédéraliste*)

➤ *après-midi*

- . Manifestation de la *Confédération européenne des syndicats (CES)* sur la Charte des droits fondamentaux (14 – 16 h. 30)
- . Carrefours de la Société civile européenne (*Mouvement européen international, Forum permanent de la société civile*)
- . L'Europe de la solidarité : l'agenda social (17 h. 30 – 19 h. 30)
- . L'Europe et ses voisins : élargissement et coopération (20 h. 30 – 22 h. 30)

Jeudi 7 décembre

➤ *matin*

- . Carrefour : L'Europe et la démocratie – La Charte des droits fondamentaux et la constitution (9 h. – 12 h. 30)

➤ *Après-midi*

- . Manifestation européenne des citoyens (*Comité Nice 2000 ; Union européenne des fédéralistes, Jeunesse européenne fédéraliste...* - 14 h. – 16 h. 30)

Poursuivre la réflexion et le dialogue sur le fédéralisme interne

M. Robert Lafont, professeur honoraire à l'Université Paul Valéry de Montpellier, sociolinguiste et écrivain de langue française et occitane, a, outre son œuvre littéraire, beaucoup publié sur la régionalisation, le colonialisme intérieur en France, et la réorganisation de l'espace européen^a. Il nous a envoyé un texte qu'il considère comme une plate-forme de discussion et que nous publions ci-après car il recoupe, illustre et développe nos propres préoccupations et analyses. Ce texte, et la communauté de vue qu'il met en évidence sont la preuve de la justesse de notre analyse sur la possibilité de bâtir une force fédéraliste qui aille (en France, en Europe et dans le monde) des autonomistes et des partisans du fédéralisme interne aux fédéralistes mondiaux en passant par les fédéralistes européens et ceux qui se battent dans d'autres régions du monde pour la création d'autres fédérations régionales ou continentales comme pour autant de composantes de la fédération mondiale en devenir.

Mario Albertini, lorsqu'il décida, en 1984, de publier sa revue, *Il Federalista*, non seulement en italien mais également en anglais et en français (édition disparue depuis lors), puis de créer une nouvelle publication, *The Federalist Debate* (qui vient en 1999 de commencer une nouvelle série), et d'en faire les vecteurs de la réunification des fédéralistes, européens et mondiaux, écrivait qu'il se proposait ainsi «de travailler à l'unité mondiale des fédéralistes et de constituer, dans cette intention, un point de référence et d'échange d'informations. Nombreux sont ceux qui se rendent compte de la nécessité du fédéralisme... Mais sans unité d'organisation, c'est-à-dire sans la possibilité de savoir que ce qui se fait dans la région du monde, le pays ou la ville où l'on habite se fait également dans d'autres parties, pays ou villes du monde,

on ne peut avoir confiance en sa propre action ni continuer la lutte, en contribuant à faire du fédéralisme une force^b ».

Depuis, la disparition de l'ex-Union soviétique a confirmé au monde, comme le souligne Robert Lafont, «l'impasse du stato-nationalisme », et a entraîné dans les Balkans et en Asie centrale « un retour du nationalisme, dans des formes d'une sauvagerie qu'on croyait éteinte après le nazisme^c ». Dans le cadre de la mondialisation il est interdit aux fédéralistes de faire fi de ce dernier enseignement et de tenir pour négligeables ces développements actuels de l'histoire. Ne pas intégrer les demandes d'autonomie culturelle, économique ou politique de plus en plus pressantes dans nos préoccupations reviendrait à pousser les populations concernées dans les bras des nationalistes ethnistes. Les fédéralistes européens ont trop longtemps et pour la plupart négligé cette dimension du fédéralisme. En France, tout au moins, ceux qui ne l'ont pas fait ont souvent eux-mêmes sombré dans l'ethnisme jusqu'à se compromettre, parfois, avec l'extrême droite, par naïveté politique plus que par conviction, sauf dans les cas d'entrisme manifeste de militants fascistes au sein de groupuscules fédéralistes. Cela a pu être le cas à certaines époques et dans certaines régions (Alsace et Bretagne en particulier) du Parti fédéraliste européen depuis sa création en 1970^d. A

^b Mario Albertini, « Vers un gouvernement mondial », *Il Federalista*, Pavie, XXVI^e année, N° 1, juillet 1984, pp. 3 à 8.

^c Robert Lafont, « Historique : l'Europe, sujet politique ou moral ». Voir le texte publié ci-après.

^d Après s'être lui même égaré dans une promiscuité coupable avec la « Nouvelle droite » -le Groupement de recherche sur la civilisation européenne, GRECE, et sa revue *Nouvelle Ecole*- le juriste Guy Héraud, Président du PFE et ancien responsable du Mouvement fédéraliste européen et du Congrès du Peuple européen, a lui même compris son erreur et dénoncé l'usage ambigu du terme ethnie (« Comme le mot 'nation' est devenu ambigu -et évoque principalement l'Etat- nous avons... proposé le terme 'ethnie' pour désigner la communauté linguistique. Mais 'ethnie', à son tour, s'est révélé d'emploi difficile, des esprits mal intentionnés feignant de l'identifier à race » ; Guy Héraud, *Les Communautés linguistiques en quête d'un statut*, Presses d'Europe, Nice, 1990, p. 31). Sur l'utilisation de certains vocabulaire et thèmes fédéralistes par l'extrême droite néo-nazie (et la Nouvelle droite en particulier), voir Jean-Francis Billon, « Rhône-Alpes : le Front National, Millon et nous. Pierre Vial... la culture Rhône-Alpes dans la gueule du Saint-Loup », *Fédéchoses*, 2^{ème} trimestre 1998, N° 100. Plus récemment, voir également, Christiane Chombeau, « La croisade

^a Voir en particulier Robert Lafont, *La révolution régionaliste*, Gallimard, Paris, 1967, pp. 250 ; *Sur la France*, Gallimard, 1968, pp. 308 ; *Décoloniser en France - les régions face à l'Europe*, Gallimard, 1971, pp. 308 ; *Autonomie, de la région à l'autogestion*, Gallimard, 1976, pp. 189 ; *Lettres de Vienne à un ami européen*, Aubanel, Avignon, 1989, pp. 137 ; *Nous, peuple européen*, Kimé, Paris, 1991, pp. 264 ; *La nation, l'Etat, les régions - réflexions pour une fin de siècle et un commencement d'Europe*, Berg international, Paris, 1993, pp. 229. Voir également son introduction à l'édition française du livre de Mario Albertini, *Lo Stato nazionale* (éd. fr. *L'Etat national*, Fédérop, Gardonne, 1978, pp. 167).

l'opposé les plus importants et les plus sérieux mouvements régionalistes de l'Hexagone (ceux qui se retrouvent aujourd'hui dans la fédération Régions et Peuples Solidaires) ont également considérablement évolué, et, d'une attitude souvent anti-européenne dans les années 60 et 70, sont devenus progressivement des partisans convaincus de l'intégration européenne. Cette dernière remarque, plus particulièrement valable pour les mouvements marqués à gauche de l'arc politique traditionnel, est allée de pair avec la démocratisation des institutions européennes d'une part, le développement de la politique régionale des communautés et celui des contacts directs entre les régions et la Commission d'autre part. Ce qui est vrai pour les mouvements régionalistes de France l'est aussi pour ceux d'Europe regroupés avec R&PS dans l'Alliance libre européenne-Parti démocratique des Peuples d'Europe (ALE-PDPE), coalition de partis autonomistes et nationalistes dont les dix élus siègent aujourd'hui dans un intergroupe avec les écologistes à Strasbourg.

Mario Albertini a su, le premier, voir et prévoir que la fin de la guerre froide, l'écroulement de l'Union soviétique et la disparition du gouvernement russo-américain du monde, allaient accélérer la mondialisation et rendre impérieuse l'unification des fédéralistes européens et mondiaux. Il a compris qu'après l'élection européenne, deux éléments nouveaux allaient apparaître : l'ouverture du processus constituant, qui souligne la proximité de l'objectif, et la convergence de la position fédéraliste avec celle des

gouvernements et des forces politiques traditionnelles et que paradoxalement ils allaient se traduire par l'affaiblissement de l'attrait de l'engagement fédéraliste pour la jeunesse qui a besoin d'objectifs à long terme pour s'engager. Albertini a reconnu dans le mondialisme la nouvelle frontière qui allait être l'équivalent de la Fédération européenne, pendant la résistance au nazifascisme, pour une nouvelle génération de militants et la condition de la survie des organisations fédéralistes en Europe. En 1984, il écrivait à propos de nos contacts avec les fédéralistes mondiaux que lorsque « la condition pour essayer existe, (donc) il faut essayer ». Aujourd'hui, le retour en force du nationalisme induit, en particulier pour lui être fidèle et poursuivre son œuvre, d'instituer avec les partisans des autonomies démocratiques et du fédéralisme interne, seule alternative à l'émiettement nationaliste et à la balkanisation du monde, la même politique volontariste de (re)connaissance mutuelle et de dialogue culturel, condition à terme de l'unification organisationnelle de la force fédéraliste et de sa victoire sur le nationalisme.

Il y a un an, en rendant compte de l'Université d'été et du Congrès de Toulouse de R&PS, nous avons fait une première proposition en ce sens. Dès cette époque R&PS avait marqué sa disposition au dialogue en accueillant pour la première fois une délégation de l'UEF-France et en adhérant à la campagne en faveur d'une Constitution européenne^e. Depuis de premiers résultats sont tangibles. Le journal de l'Union démocratique bretonne (*Le Peuple breton*) vient de publier un article de Bruno Boissière, secrétaire général européen de l'UEF, qui a ainsi lancé aux régionalistes (et aux mondialistes) un appel à manifester avec les fédéralistes européens à l'occasion du Sommet de Nice ; le président du Parti occitan, Gustave Alirol, a participé une nouvelle fois à une manifestation de l'UEF Rhône-Alpes. Enfin, R&PS a convié Lucio Levi à participer à une table ronde à l'occasion de son Université d'été 2000 à Benodet (Bretagne). Il s'y est exprimé à titre personnel mais également en tant que membre du Comité fédéral de l'UEF, du Bureau exécutif du Mouvement fédéraliste mondial (MFM) et qu'éditeur de *The Federalist Debate*. Nous publions son intervention dans ce numéro.

paganiste pour une 'Eurosibérie ethnocentrée', *Le Monde*, 30 mai 2000, où cette journaliste rend compte d'une table ronde organisée par l'association Terre et Peuple sur les thèmes de la « reconquête identitaire » et de « l'avenir des régions ». Pierre Vial, président de ce groupe, et Guillaume Faye, ancien responsable du GRECE, y ont en effet réaffirmé leurs positions idéologiques. C'est ainsi que Pierre Vial a déclaré à propos de son combat contre l'Islam et les « collaborateurs des envahisseurs (de l'Europe) » que « l'appartenance religieuse, chez un peuple, est une superstructure que l'on peut toujours remettre en cause. Par contre, l'élément dominant, c'est l'infrastructure biologique... Eh oui, il faut appeler les choses par leur nom, c'est-à-dire la dimension ethnique ». Pour sa part, Guillaume Faye a déclaré que « le problème de l'identité européenne n'est pas seulement culturel, civilisationnel » mais qu'il est également « anthropologique » et que l'avenir appartient aux « groupes ethniques ». Tout en étant critique vis-à-vis de l'Union européenne, il s'est proposé « de monter dans l'avion et braquer le pilote » afin de diriger l'appareil vers une « Europe fédérale, ethnocentrée, qui ne regroupera pas les Etats-nations mais des grandes régions de l'espace historique des indo-européens... Il faut dépasser l'Etat-nation par le haut avec l'Eurosibérie et par la base avec les régions, patries charnelles ».

^e R&PS avait ce faisant rappelé sa propre ligne politique en insistant sur son objectif et en précisant que « R&PS a décidé de s'associer à la campagne lancée par l'UEF en faveur d'une Constitution européenne. Conformément à son objectif d'une Europe fédérale des Régions et des Peuples solidaires, R&PS insistera sur la nécessité d'un fédéralisme intégral, c'est-à-dire appliquant le principe de subsidiarité à tous les niveaux ». Voir *Fédéchoses*, 3^{ème} trimestre 1999, N° 105.

Dans ce dialogue certains points fondamentaux sont d'ores et déjà acquis tels que le refus le plus formel de la violence et de la clandestinité politique. La perspective finale elle-même ne devrait pas faire problème ; nous pourrions la résumer en substance par une formule de Guy Marchand : « à problèmes communaux, élus communaux ; à problèmes régionaux, élus régionaux ; à problèmes nationaux, élus nationaux ; à problèmes européens, élus européens et à problèmes mondiaux, élus mondiaux ». D'autres concepts par contre méritent une étude approfondie : ceux de nation, d'ethnisme assurément, le fédéralisme peut-être, la dichotomie et l'alternative entre Fédération d'Etats-nations et Europe fédérale des Peuples et des Régions^f (surtout alors que certains leaders de l'extrême droite européenne ou de la droite populiste, l'autrichien Jörg Haider en particulier, semblent vouloir faire d'une Europe des régions, opposée à « l'Europe de Bruxelles », leur cheval de bataille), etc. La participation au processus électoral pourra aussi poser problème car elle est partie intégrante de la stratégie actuelle des mouvements autonomistes et régionalistes alors que l'UEF la rejette, dans son immense majorité, estimant que la tâche des fédéralistes est de bâtir un Etat nouveau (la Fédération Européenne) ce qui est une tâche constituante et interdit de participer aux joutes électorales destinées à gérer l'Etat national vis-à-vis duquel les fédéralistes doivent pratiquer une opposition de communauté et non pas une simple opposition partisane^g.

^f D'autres textes de référence existent pour alimenter ce dialogue, comme, par exemple la récente réponse des élus du PDPE-ALE au Parlement européen à Joschka Fischer, réponse au sein de laquelle ils opposent au « nationalisme étatique » celui « démocratique et citoyen » dont ils se réclament ou le rapport de Mario Albertini au Congrès de Cagliari de 1984 du Movimento federalista europeo (voir *Atti del XII Congresso, Cagliari, 2-4 novembre 1984*, MFE, Pavie, 1984, pp. 13-25). A Cagliari, quatre ans après son rapport au Congrès de Bari où il avait privilégié l'aspect cosmopolitique du fédéralisme et impulsé le tournant mondialiste des fédéralistes européens, Mario Albertini allait cette fois insister tout particulièrement sur le fédéralisme interne et le pôle communautaire de la culture fédéraliste.

^g Une excellente définition de cette position, qui était déjà celle de Mario Albertini et du courant qu'il animait au sein du Mouvement fédéraliste européen supranational dans les années 60, peut-être trouvé dans *Le Fédéraliste* (Pavie, V^o année, N° 2, octobre 1963, pp. 160-161) : « ... ne croit pas qu'il soit possible de parvenir à la Fédération Européenne par l'organisation et la stratégie du parti politique pour les raisons suivantes : 1/ l'action essentielle des partis démocratiques est la participation aux élections nationales. Ils n'ont pas d'autres moyens pour acquérir du pouvoir. Mais le pouvoir en jeu dans les élections nationales est celui de gouverner les Etats. Et ce pouvoir, en droit et en

Le moment est juste pour approfondir ce dialogue, en commençant une fois encore par l'Europe, car la crise de l'Etat national rend et rendra toujours plus indispensables des abandons de souveraineté de la part des Etats-nations tant vis-à-vis des régions et des collectivités locales que de l'Europe ou au delà. La crise de l'Etat national est probablement non seulement un concept politique dont l'évidence est dorénavant acceptée par tous les autonomistes et tous les fédéralistes mais également le socle qui rend et rendra de plus en plus évident et nécessaire leur rapprochement dans la compréhension et le respect des perspectives stratégiques de chacun. Elle ne peut être dépassée que par la victoire du fédéralisme et elle doit être le creuset de l'unité d'action, voire de l'unification future, des fédéralistes européens et mondiaux et de tous ceux qui dans les Etats existants luttent pour le fédéralisme interne, le respect des autonomies et du principe de subsidiarité. La crise de l'Etat national jouera ainsi le rôle que Mario Albertini avait reconnu à la fin de la guerre froide et du gouvernement russo-américain du monde pour le rapprochement des fédéralistes européens et mondiaux.

Ce qui est vrai en France et en Europe l'est très certainement aussi dans le reste du monde et c'est pourquoi, d'une part, le fédéralisme ne peut être que mondial en perspective, et, pourquoi, d'autre part, l'Europe, où la crise de l'Etat national a atteint son paroxysme et a été révélée pleinement par l'intégration européenne, peut et doit avoir valeur d'exemplarité pour les intégrations régionales et continentales ou la reconstruction fédérale interne des Etats existants dans d'autres parties du monde. C'est très justement ce que Robert Lafont exprime en conclusion de l'article publié ci-après en écrivant que l'Europe peut redevenir « un phare ».

Jean-Francis BILLION

fait, est celui de maintenir la division de l'Europe, non celui de l'unir. 2/ Le pouvoir en jeu dans la lutte pour la Fédération européenne est celui de décider sa fondation. Ce pouvoir a un caractère constituant et une dimension européenne. Pour tâcher de le faire émerger... il faut canaliser les idéaux et les intérêts européen de nos concitoyens à l'échelon supranational. Mais cela n'est pas possible avec un parti, qui est forcé par la nécessité électorale elle-même de mobiliser ses forces dans les cadres nationaux. » L'UEF n'interdit pas par contre, à ceux de ses membres qui le souhaitent la double appartenance à des partis politiques démocratiques et c'est ainsi que certains de ses membres ou de ses responsables peuvent participer individuellement, et sans l'engager, à des combats électoraux et avoir des positions élues comme c'est actuellement le cas de différents militants fédéralistes au sein du Parlement européen. Avant eux Altiero Spinelli a ainsi été élu au Parlement européen, comme indépendant sur la liste du Parti communiste italien, dès sa première élection au suffrage universel direct en 1979 ; il y a ainsi animé la lutte pour la reconnaissance du pouvoir constituant de l'Assemblée européenne jusqu'à sa mort.

HISTORIQUE : L'EUROPE, SUJET POLITIQUE ET MORAL

Les propositions qui suivent paraîtront certainement utopiques. Elles le sont. Mais l'utopie est souvent exigée par l'urgence historique.

C'est parce que :

- les dangers pour l'homme et le citoyen de l'époque que nous vivons au tournant de deux millénaires, ne peuvent laisser la conscience politique en repos,

- les problèmes des sociétés se jouent désormais au niveau planétaire du fait de la globalisation économique et de la mondialisation de l'information culturelle,

- un nouveau sujet d'histoire est en train d'émerger : un niveau régional, celui de l'Europe, et ce malgré les freins qu'y mettent les Etats-Nations, contrôleurs du projet,

qu'il faut faire de l'Europe une espérance à la fois immédiate et à très long terme.

On ne manquera pas de remarquer, pour s'en scandaliser ou non, que, de façon apparemment radicale, l'Etat-Nation a disparu de notre prospective. Il était nécessaire, pour la clarté, d'en arriver là. Une vraie prospective ne peut s'enfermer dans un aveuglement, pour si général et entêté qu'il soit, devant les réalités en mouvement, dont la principale est bien, à ce tournant des époques, l'évidement de contenu décisionnel, la condamnation pour crimes historiques et la chute de pertinence politique de l'Etat, tel qu'il s'est constitué entre XIII^{ème} et XVI^{ème} siècles, durci d'autoritarisme et de centralisation entre XVII^{ème} et XX^{ème}, territorialisé durant tout ce temps à travers des guerres inexpiables.

Quant à la Nation, nous la prendrons au moment où elle se crée en France, sur modèle américain, entre 1789 et 1793, avant sa dégénérescence impérialiste et centraliste. Cette Nation là aujourd'hui ce peut être l'Europe, et ce ne peut guère être qu'elle.

C'est une négociation d'histoire qui dira (toute histoire se fait en négociations) comment l'Etat trouve à se situer en médiateur de l'indispensable mutation, et comment les garanties dont il s'est fait porteur, malgré sa tyrannie fonctionnelle, pour l'homme et le citoyen, se sauvent et s'élargissent sous le sceau d'un nouveau sujet historique.

Selon ce qui nous est apparu de plus en plus clairement dans ces dernières années "refonder la

République" ne se conçoit plus en soi. La République est passée en Europe. Une Constitution européenne peut seule nous aider à nous dégager des ces quatre sortes d'impasses qui sont apparues en fin de siècle, fermeture finale d'évolutions antérieures récemment accélérées.

▪ *L'impasse du stato-nationalisme.*

En même temps que la globalisation économique et boursière mettait fin aux "marchés nationaux", qui avaient causé et soutenu la construction des Etats-Nations dans la tranche d'histoire qui va du XVI^{ème} siècle à 1960 environ, ceux-ci perduraient dans leur forme, leur structure et leur souveraineté nominale.

On a ainsi assisté dans les Balkans à un retour du nationalisme, dans des formes d'une sauvagerie qu'on croyait éteinte après le nazisme. Les remèdes que la communauté internationale a trouvés à ce déchaînement, au terme de deux conflits militaires (Bosnie et Kosovo), et qui reviennent à la partition territoriale, nous renvoient à la source de l'erreur, le stato-nationalisme, servent de protection aux criminels de guerre et prouvent tous les jours leur inefficacité.

L'intervention militaire aérienne américaine s'est faite en marge de la légalité incarnée par l'ONU. Elle a prouvé, après l'affaire d'Iraq, que cette organisation des Nations pour la paix n'était qu'un Club des Etats, où prévaut toujours la force, en l'occurrence celle d'un "gendarme mondial" autoproclamé. Elle a renouvelé le scandale des grands bombardements de la dernière guerre : la punition des populations civiles pour les crimes de leurs oppresseurs.

Deux principes sont cependant apparus, qui font date dans l'histoire de l'humanité :

- celui du droit-devoir d'intervention au secours des communautés tyrannisées, à condition qu'une stratégie des grandes puissances ne choisissent pas entre elles (pourquoi les Albanais et pas les Kurdes ?) et que la distinction soit faite entre les peuples et leurs oppresseurs.

- celui d'une responsabilité supra-nationale dans le maintien de la paix et la défense des libertés. Si l'Europe a été de ce point de vue scandaleusement

absente ou à la traîne, l'idée d'une force militaire européenne d'intervention a malgré tout émergé.

Mais ces deux principes peuvent-ils être pris en charge par cet autre club des Etats qu'est l'Europe dans sa forme actuelle ?

▪ *L'impasse du Territoire.*

Le marché national a été organisé dans la phase capitaliste des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles comme la régence d'un pouvoir central sur un *Territoire* entre des frontières, l'hypocrisie consistant à la marier au besoin avec une politique libre-échangiste.

Dans le cas d'un Etat hyper-centralisé, dont la France a donné le modèle, le pouvoir capitaliste a appliqué à son *Territoire* une stratégie de mise en coupe réglée des périphéries, qui a pris le visage d'un "colonialisme intérieur", virulent entre 1860 et 1970 environ. Les palliatifs connus dans une période finale (1950-1970) sous le nom d'*Aménagement du Territoire* ont épousé eux-mêmes très largement les processus du déséquilibre territorial.

Dans cette même période, la pesée du Marché commun européen a aggravé la périphérisation, rendant le "colonialisme intérieur" plus visible (cf. les crises charbonnières) au terme de son parcours.

L'avance de la construction de ce Marché, qui a fini par mettre en périphérie les zones dites fortes du Territoire national, et la globalisation économique, ont, à partir de 1980 environ, créé une situation nouvelle. Le Centre français de la Région parisienne, excentré en Europe, ne se défend plus que par un investissement national massif dans la "Capitale incontournable" et par l'utilisation perverse de la régionalisation pour un gonflement accru de la Région Ile-de-France. L'*Aménagement du territoire* est pratiquement abandonné.

Par contre les Régions françaises, comme toutes celles d'Europe, et malgré le handicap d'une régionalisation biaisée, se sont mises à "éprouver l'espace", c'est-à-dire les relations naturelles de situation géographique, que l'artifice d'un territoire construit par les guerres et la diplomatie de puissance avait voilées pendant des siècles. Concurrément, les crédits et contrats européens, d'abord contrôlés par les Etats, tendent aujourd'hui à se libérer de cette tutelle (cf. les programmes *Interreg*). L'Europe des espaces est en train de se faire dans l'évidement de la contrainte étatique.

C'est le concept même de *Territoire*, bornage politique mis au socio-économique, qui est dans l'impasse. Il recouvre une réalité qui appartient déjà au passé.

▪ *Les impasses de la globalisation.*

La globalisation galopante a occupé les six ou cinq dernières années du siècle. Elle a profité largement de l'écroulement du socialisme d'Etat. Elle paraît aujourd'hui être à son sommet et sans entraves. Mais son triomphe même commence à l'enfermer dans les impasses qu'elle génère et qui sont trois.

En brisant les territoires elle libère la compétition de vastes régions interétatiques qui se condensent à l'échelle du globe et dont les chances apparaissent d'un coup inégales. Le développement inégal, qui tient à la nature même du capitalisme et que le passage à l'étape boursière n'a fait qu'accélérer, occupe maintenant de ses stratégies l'espace planétaire. Il renouvelle ainsi et porte à son plus haut niveau le colonialisme des anciennes puissances impérialistes, mais aussi, à une échelle régionale plus étroite, par exemple en Europe, le colonialisme intérieur des Etats centralisés. Ne comportant aucune régulation, il ne peut que déboucher sur les conflits sociaux interrégionaux, dont la structuration en cours de l'Europe entre un Sud et un Nord, un Ouest et un Est, annonce l'émergence.

Dans le recouvrement de l'espace planétaire par le Marché global, il fait fi des systèmes de production antérieurs, mais aussi des modes de vie et des habitudes socio-culturelles, sommés de s'homogénéiser dans la consommation unifiée. Il a déjà provoqué un choc en retour. La revendication culturelle fondamentale, qui émergeait il y a trente ans en Occitanie sur le Larzac, est passée à Seattle et à Davos, avec toute sa puissance humaniste jusque dans sa savoureuse confusion. Ainsi le local vient de se mouler dans le planétaire. Le conflit ne peut désormais que s'approfondir.

Enfin, la collusion des classes politiques et de l'illégalité, ou même de la criminalité, qui était naguère banale mais marginale, vient de prendre une tout autre dimension. Elle s'est logée, avec les trafics les plus dangereux (drogues et armes), au cœur même du pouvoir boursier mondial : à Wall Street. Elle s'est saisie d'un même mouvement des pouvoirs d'Etats dans leurs formes subsistantes. Elle aboutit, en Russie par exemple, à ce paradoxe que le nationalisme étatique renforcé sert de garantie, dans

sa forme d'Etat mafieux et de bouclier, à la criminalité internationale. Le danger est devenu immense.

▪ **L'impasse du nucléaire.**

En un demi-siècle, l'énergie atomique a fourni le club des puissances qui en avaient les moyens d'un arsenal de destruction, capable maintenant de condamner plusieurs fois la planète à mort. L'équilibre de la terreur a sans doute empêché une déflagration mondiale. Mais il signifie aujourd'hui une impasse dont on ne sait trop comment sortir. Il est bien évident qu'il faut détruire cet arsenal (ce qui est beaucoup plus difficile que de le construire), mais il n'existe, du fait de la persistance des souverainetés étatiques, aucun pouvoir mondial capable d'en décider. Paradoxe final : le développement planétaire a échappé aux Etats, mais la destruction de la Planète est toujours entre leurs mains, à la merci de leurs rivalités.

Le péril est aussi dans le nucléaire civil. Chernobyl a prouvé et continue à prouver que le gain de productivité qu'apporte l'atome se paie en menace sur la vie planétaire. Une course de vitesse est aujourd'hui engagée entre le maintien des centrales atomiques et la lutte contre les dangers qu'elles comportent, qui ne peuvent être mathématiquement égaux à zéro. L'Allemagne vient de faire le premier geste, bien insuffisant encore, pour briser ce dilemme.

La France est au bout de l'impasse : son "tout nucléaire", voulu jadis dans un grand mouvement d'orgueil national et dans l'écrasement impitoyable des ressources antérieures et régionales, comme le charbon, ne peut être renversé sans une négociation avec ses clients en électricité. Ou la France persiste dans le maintien de son industrie atomique et fait courir à l'espace européen des dangers inacceptables ou elle entre dans un plan européen de remplacement de l'atome par un composé d'énergies nouvelles et de restauration d'énergies anciennes.

Pour échapper à ces impasses, la proposition de démocratie européenne nous paraît avoir trois aspects.

▪ **Le gouvernement européen.**

Il n'y a pas de mystère à cela. Il faut à l'Europe un gouvernement unifié pleinement responsable devant une Assemblée élue au suffrage universel à scrutin de listes non nationales. Les programmes de ces

listes doivent comporter la considération de l'ensemble de l'espace européen, éventuellement avec les modulations régionales nécessaires à un équilibrage des chances.

L'innovation capitale est l'affirmation d'un sujet politique d'un nouveau genre : le *sujet politique moral*. Mais à bien voir les choses c'est ce qu'entendait être la Nation en 1789.

Pour cela, la mise en place d'institutions démocratiques européennes doit s'accompagner de quatre déclarations solennelles :

- *déclaration de renoncement au nucléaire*, et de façon plus générale aux industries destructrices de l'aire biologique, dans le cadre d'un plan européen intégré de conversion, étalé sur vingt-cinq années (*l'Europe écologique*) ;

- *déclaration de reconnaissance du droit à l'organisation autonome des communautés nationales, régionales ou immigrées, en particulier dans le domaine linguistique et culturel (l'Europe des droits culturels)* ;

- *déclaration sur le pouvoir*, qui ne peut en démocratie qu'être *ascendant*, ce qui revient à installer une pyramide décisionnelle de l'unité civique de base (commune ou pays) jusqu'au sommet européen, en passant par l'échelon régional (*l'Europe fédérale*) ;

- *déclaration de reconnaissance de la solidarité sociale*, ce qui revient à remplacer les luttes partielles et inopérantes contre le chômage par une réévaluation périodique de la distribution du travail et de la répartition des secours (*l'Europe sociale*).

Une telle organisation, appuyée d'engagements aussi importants, ne résout pas les problèmes du monde. Mais elle définit une aire privilégiée d'expérimentation civique et instaure, à l'échelle planétaire, un pôle d'entraînement à la "pacification universelle".

Dans ce cadre doit être envisagée l'intégration d'une force militaire intégrée pour la défense du droit ainsi élargi en son aire propre et éventuellement pour le secours à lui apporter hors de cette aire.

▪ **L'organisation territoriale européenne.**

A l'anarchie entretenue dans le développement régional par l'Etat centralisé et l'intervention récente de la globalisation doit être substituée une organisation rationnelle, qui pose trois questions.

- *La question de l'aire civique européenne*. Actuellement l'élargissement de l'Europe se définit sur la base de candidatures d'Etats-Nations, sans aucune considération de cohérence géographique,

historique ou culturelle. Initiée comme une entente locale et conjoncturelle, à l'échelle du monde, de quelques Etats occidentaux, l'aire européenne risque de devenir un monstre territorial brutalement et étourdiment traversé de contradictions insurmontables. Un débat doit être instauré à l'intérieur des quinze Etats membres actuels pour décider d'une période de transition au cours de laquelle l'élargissement sera défini par une stratégie de complémentarités internes et de connexions externes ;

- *la question de la cellule de base.* La nécessité de donner à la globalisation et à la pesanteur territoriale héritée des Etats une compensation de démocratie locale gérable engage partout à promouvoir l'unité géographique relationnelle, à la fois traditionnelle et post-moderne qu'on appelle "pays" en France, *Kreis* en Allemagne, *comarca* en Espagne... Mais il faut lui confier une fonction écologique claire de défense et d'aménagement de l'environnement immédiat, avec une fonction sociale d'équilibrage des ressources et de distribution du travail, et la doter d'un statut de sujet civique (assemblée à pouvoirs concrets élue au suffrage universel) ;

- *la question de l'espace stratégique organisationnel.* Il faut dire clairement qu'il ne peut être l'Etat qui a montré à suffisance qu'il entretenait la dysfonction territoriale, la tyrannie des centres et l'isolationisme. L'unité doit être la *région européenne*, autant que possible à identité historique et culturelle repérable, et à pouvoirs égaux dans toute l'aire concernée. Région ouverte par contrats sur l'interrégional à l'échelle européenne mais aussi plus largement (par exemple sur la Méditerranée). La mise à niveau institutionnel et le développement conjoint des régions d'Europe doit être confié à un Sénat européen et à un Comité économique et social européen travaillant en liaison constante avec l'Assemblée européenne. L'autonomie régionale doit être garantie à son niveau par une Assemblée élue au suffrage universel sur la base des pays.

▪ **La création d'une aire européenne de régulation de la globalisation.**

Elle a deux aspects principaux.

- *L'aspect économique.* Il faut créer au niveau européen ce que les Etats, par trahison de leur souveraineté proclamée, n'ont pas su créer et qui n'apparaît pas dans l'Europe actuellement construite

: un outil de régulation de la mobilité mondiale des capitaux. Cela ne revient pas à un archaïque protectionnisme. Il s'agit de faire passer en voie ascendante les ressources produites et en voie descendante les investissements par une Caisse européenne du développement contrôlée par le pouvoir civique à ses trois niveaux et obéissant aux choix fondamentaux que ce pouvoir a dégagé. C'est la forme actuelle, dynamique et accordée au fonctionnement du libéralisme, de la "propriété régionale" jadis avancée en correction au colonialisme intérieur". C'est là l'amorce d'une "une troisième voie" entre socialisme défunt et capitalisme bloqué dans ses impasses.

- *L'aspect culturel.* Il est d'abord linguistique. Il n'y a pas d'exemple dans l'histoire linguistique de l'humanité que le marché des biens ne se double pas d'un marché du langage. La globalisation soutenue par Internet, vient d'opérer en quelques années, de façon galopante, la mondialisation de l'anglo-saxon américain. On peut regretter les relents d'impérialisme de cette opération. Il est vain de penser s'y opposer. La partie est déjà jouée. De ce point de vue, les dénégations françaises, nourries d'ailleurs de nostalgie impériale, sont des diversions inopérantes et quelquefois grotesques. L'Europe a à faire un choix positif sur ce sujet, dont l'aspect économique n'échappe à personne. Mais ce choix d'un outil pratique de communication universelle laisse intact l'établissement d'un droit, lui aussi universel, récemment apparu avec force : le droit de toute langue et de toute culture au libre développement, droit de celles qui sont en danger à des opérations de sauvetage. Ainsi se trouve désignée une autre dimension de la globalisation, qui est la pluralité culturelle. De cette pluralité, ou le français, comme l'allemand, l'italien, l'espagnol et... l'anglais des Anglais, mais aussi le breton, l'occitan, le gaélique, le frison, etc. trouvent leurs chances modernes, un Bureau européen des droits culturels devrait être chargé.

Toutes ces options, non seulement accorderaient l'Europe à l'évolution du monde dans ses aspects les plus positifs, mais en feraient un exemple, ou, comme ont aimé le dire d'elles-mêmes les Nations à une étape d'auto-célébration : "un phare".

Robert LAFONT

Une Guyane souveraine dans une Amérique du Sud fédérale

Prise de position
de M. Jean-Victor Castor
du Mouvement pour la décolonisation et l'émancipation sociale (MDES)
rapportée dans *Le Monde*

« La similitude entre la Corse et la Guyane, c'est que nous sommes deux peuples sous domination française.
Nous sommes d'accord pour un processus par étapes, mais notre finalité c'est notre indépendance.
Pour cela, le transfert de compétences comme en Corse est essentiel.
La Corse demande une Corse souveraine dans une Europe fédérale.
Nous voulons une Guyane souveraine dans une Amérique du Sud fédérale ».

Intervention de Lucio LEVI à l'Université d'été de Régions et Peuples solidaires (Benodet - août 2000)

Le fédéralisme, les régions, l'Europe et le monde

Nous vivons un moment politique, qui est aussi un moment historique dans lequel il est plus facile que par le passé de clarifier la signification du message fédéraliste.

Partout dans l'Union européenne les principaux leaders politiques s'occupent tout à la fois de problèmes qui concernent le transfert de compétences des gouvernements nationaux au niveau européen et en parallèle au niveau régional.

Un clivage nouveau va toujours plus se profiler dans la vie politique : celui entre fédéralistes et souverainistes, c'est-à-dire entre ceux qui, comme nous, sont favorables à la formation de nouvelles autorités politiques indépendantes et coordonnées tant au niveau supranational qu'au niveau infranational et ceux qui restent attachés à la culture nationaliste et à la souveraineté intangible et sans partage des Etats-nations.

Le paradigme politique fédéraliste renferme la formule qui permet de comprendre, d'expliquer et de contrôler ce double processus de réorganisation de l'Etat ; il s'agit, en définitive, de dompter et de domestiquer la nature sauvage, exclusive et potentiellement violente de l'Etat-nation.

Le diagnostic fédéraliste.

Au centre de ce processus de réorganisation de l'Etat il y a la crise de l'Etat-nation. L'Etat-nation est un modèle d'organisation politique conçu à l'époque de la Révolution française, lorsque :

- la révolution industrielle exigeait des marchés de dimension nationale et des gouvernements nationaux capables de les réguler,
- des ennemis agressifs aux frontières menaçaient l'existence des Etats nationaux qui étaient obligés, pour se

défendre et être en mesure de réagir efficacement aux dangers extérieurs, de centraliser le pouvoir.

La formule de la "République une et indivisible" n'est plus adaptée aux exigences de notre temps, qui est caractérisé par :

- la révolution scientifique de la production matérielle, qui a déterminé une interdépendance de plus en plus étroite entre les Etats et les peuples au niveau européen et mondial,
- l'absence de menaces aux frontières, au moins entre les Etats-membres de l'Union européenne.

En Europe, plus que partout ailleurs dans le monde, l'Etat-nation a perdu le contrôle de ses fonctions essentielles (l'économie et la sécurité), qui se sont déplacées au niveau international, et risque de perdre dans un avenir plus ou moins proche le contrôle de plusieurs autres problèmes qui peuvent être mieux résolus au niveau régional et local. D'un côté, la révolution dans le domaine des communications et des transports, et la mondialisation qui en découle, nécessitent l'organisation de l'Etat sur des espaces plus vastes et, d'autre part, l'automation et l'informatique, qui permettent la fin des concentrations massives d'ouvriers et d'employés, facilitent toujours plus la décentralisation politique.

Les limites des Etats-nations sont celles d'une formule institutionnelle qui concentre tous les pouvoirs dans les mains des gouvernements nationaux qui demeurent en conséquence les seuls centres de pouvoir indépendants auxquels tous les autres pouvoirs sont subordonnés, aussi bien l'Union européenne et les Nations unies au niveau international que les régions et les collectivités locales au niveau interne.

Les remèdes fédéralistes.

Il faut réorganiser l'Etat par le transfert de pouvoirs vers le haut et vers le bas, en créant des centres de pouvoirs démocratiques indépendants, au niveau européen (et au niveau des autres grandes régions du monde) et mondial en même temps qu'aux niveaux régional et local.

Dans une constitution fédérale les pouvoirs sont en effet répartis entre le gouvernement de la communauté politique globale (gouvernement fédéral) et celui des entités composantes (gouvernements fédérés). Chaque gouvernement est indépendant dans sa propre sphère des autres gouvernements. Tous les niveaux de gouvernement sont donc à la fois "indépendants et coordonnés", comme l'a établi le grand constitutionnaliste britannique Kenneth C. Wheare qui, en écrivant, dans son ouvrage *On Federal Government* à la fin des années quarante, que "le système fédéral c'est le système de division du pouvoir qui permet que puissent coexister une série de gouvernements indépendants et coordonnés entre eux", a donné la seule définition exhaustive de tous les aspects du fédéralisme.

L'expression "indépendance des gouvernements régionaux" dans la théorie fédéraliste ne signifie pas sécession, car les gouvernements régionaux ont des pouvoirs limités. De la même manière les gouvernements des niveaux intermédiaires et jusqu'au gouvernement fédéral mondial en perspective, eux-mêmes, n'ont que des pouvoirs limités. Chaque niveau de gouvernement exerce un pouvoir législatif dans sa propre sphère. Aucun de ces gouvernements n'est subordonné aux autres. Ils sont coordonnés entre eux.

C'est le principe de subsidiarité qui suggère comment les pouvoirs doivent être distribués entre les différents niveaux de gouvernement dans une fédération. Il revient à prendre les décisions le plus près possible des citoyens, alors que les niveaux de gouvernement supérieurs n'ont le droit d'intervenir que lorsque les niveaux inférieurs ne sont pas en mesure d'agir de façon satisfaisante.

Cette formule permet de concilier l'indépendance de tous les centres de pouvoir, même les plus petits, avec l'unité d'un grand territoire, qui pourra comprendre à l'avenir le monde tout entier. On peut donc concevoir une Fédération mondiale comme un Etat qui, par hypothèse, serait organisé sur six niveaux de gouvernement : le monde, les grandes régions du monde, les nations, les régions, les cantons (pays ou provinces), les communautés locales.

Ici, je suis bien conscient que nous devrions disposer de plus de temps que nous ne pouvons le faire aujourd'hui, pour préciser des notions qui pourraient nous opposer avant plus ample discussion. La *nation* en est une. En effet, à mon avis, il convient de distinguer la *nation* comme produit artificiel de la fusion entre l'Etat et la nation (les Etats nationaux européens actuels par exemple, comme la plupart de ceux issus de la décolonisation, en particulier en Afrique, et calqués sur le modèle européen au moment des

luttons pour l'indépendance), qui ne peut être gouvernée en ultime instance, vu son caractère composite et artificiel, qu'à l'aide de la force et de la contrainte, de la *nation spontanée*, qui coïncide avec ce que vous pouvez désigner comme "nation sans Etat" et qui existe indépendamment de l'imposition d'un pouvoir politique. C'est ce caractère des nations spontanées qui explique leur renaissance aujourd'hui. A ce propos je voudrais rappeler une réflexion non datée de Proudhon, publiée dans un recueil de citations, dans laquelle il constatait qu'en France, à son époque, il existait au moins vingt nations et que l'unité de la France n'était donc que le fruit de la centralisation politique. Proudhon en tirait cette conclusion, que je trouve vraiment lumineuse et prophétique : "ôtez à l'administration centrale l'armée et la police", écrivait-il, et "la France retombera dans le fédéralisme".

Les élus regroupés au Parlement européen au sein de l'Alliance libre européenne-Parti démocratique des Peuples d'Europe, ont donc eu raison de reprocher à Joschka Fischer d'avoir dans ses propositions récentes, qui ont eu l'immense mérite de relancer le débat européen (et ce surtout en matière constitutionnelle), considéré seulement la moitié du phénomène de la crise de l'Etat-national et d'avoir oublié que la révolution fédéraliste exige tout autant le transfert de compétences vers les collectivités régionales et locales.

L'Union européenne des fédéralistes (UEF supranationale) mène depuis 1996, avec d'autres organisations dont la Jeunesse européenne fédéraliste (JEF), une campagne, à laquelle vous avez adhéré lors de votre Congrès de Toulouse en 1999, en faveur d'une Constitution européenne.

Les principes auxquels devra obéir la Constitution européenne dérivent du modèle fédéral que j'ai rapidement résumé. Les réformes institutionnelles de l'Union européenne demandées par l'UEF sont les suivantes :

- attribution du pouvoir de co-décision législative au Parlement européen,
- généralisation des décisions à la majorité au sein du Conseil, qui renoncerait à tout pouvoir exécutif et se transformerait en Chambre des Etats,
- transformation de la Commission en gouvernement de l'Union européenne,
- transformation du Conseil européen en Présidence collégiale de l'Union européenne,
- attribution à la Cour européenne de justice du rôle de cour constitutionnelle,
- attribution aux institutions européennes de la compétence exclusive de la défense et de la monnaie (actuellement en cours de transfert), les autres compétences étant partagées par les différents niveaux de gouvernement conformément au principe de subsidiarité.

Il s'ensuit qu'un projet d'Europe des régions, qui préconiserait l'élimination pure et simple des Etats-nations, ce que l'on comprend dans le langage politique courant

comme le *niveau national*, et la transformation des régions en Etats membres de la Fédération européenne, serait incompatible avec le modèle fédéral tel que nous le comprenons.

Il suffit, à notre point de vue, pour le comprendre ou s'en persuader, de remarquer que les gouvernements nationaux devraient garder une raison d'être à cause de l'existence de divers problèmes de dimension nationale et de l'impuissance d'une multitude de régions à exercer un contrepoids efficace par rapport au gouvernement fédéral.

Avant de conclure je voudrais rappeler, comme je l'ai déjà laissé entrevoir, que le fédéralisme est une révolution politique et intellectuelle qui met en question toutes les notions traditionnelles avec lesquelles nous avons l'habitude de penser la vie politique. Ce n'est pas étonnant, car aujourd'hui nous sommes encore prisonniers du *stade national* (au sens des Etats-nations) de la pensée et de la culture politique. Je veux en proposer quelques exemples :

- la nation n'est pas la seule base légitime pour construire un Etat. Le fédéralisme permet au contraire de bâtir des Etats multinationaux et donc de créer les conditions institutionnelles pour la coexistence pacifique entre les nations de l'Europe et, en perspective, du monde entier ;
- L'Etat-nation n'est pas la seule base concevable du droit et de la démocratie. La Fédération permet au contraire d'instituer un gouvernement supranational doté de pouvoirs coercitifs en mesure d'éliminer la violence de la vie politique et d'imposer l'observation de la loi sur un territoire plurinational.

En même temps le fédéralisme est la seule formule politique qui permette à la démocratie de s'exprimer à différents niveaux : du niveau local jusqu'au niveau mondial, et donc de conjuguer la démocratie locale avec la démocratie internationale.

J'espère que cette intervention à votre Université d'été 2000 ne représente qu'une nouvelle étape d'un débat politique dont nous devons définir le contenu et les modalités.

Pour ce faire nous devons commencer par les objectifs qui nous sont déjà communs. Je veux parler ici de l'objectif de la Constitution européenne et de la campagne qui se propose de la promouvoir, en particulier lors de la manifestation de Nice du 7 décembre prochain.

Conscients que les gouvernements nationaux sont incapables de rédiger une Constitution européenne sans la pression des partis politiques, des mouvements et des organisations de la société civile européenne, les fédéralistes européens ont décidé d'organiser cette manifestation dans le but d'activer la participation populaire nécessaire pour enclencher le processus constituant. Ils souhaitent que vous vous mobilisiez à leurs côtés et sont conscients que le thème des autonomies régionales et de la démocratie locale sont des éléments essentiels du débat constitutionnel en cours.

L'engagement de vos organisations et de vos forces est indispensable pour étendre la révolution fédéraliste au niveau des Etats nationaux et pour enrichir de nouvelles potentialités le front des forces fédéralistes contre nos adversaires souverainistes communs.

Pour ce qui concerne l'avenir plus lointain il faudra créer et multiplier les occasions d'approfondir notre débat politique et culturel.

Je me limiterai ici à deux propositions pratiques :

- je suis le directeur d'une publication *The Federalist Debate*, promue par l'UEF, la JEF et le *World Federalist Movement*, une revue qui a pour but d'être le vecteur du débat fédéraliste dans le monde entier. Nous avons donné jusqu'à ce jour la primauté à la dimension internationale du fédéralisme. J'espère que vos apports nous permettront d'enrichir les contenus de nos échanges et de préciser nos objectifs en matière d'autonomie et de fédéralisme interne. En même temps, je souhaite que votre participation croissante à notre débat sur le fédéralisme international soit enrichissante pour vos organisations ;
- je pense que le Parlement européen, première assemblée parlementaire supranationale élue au suffrage universel direct, et en ce sens première manifestation concrète de la démocratie internationale, pourrait être le siège d'un colloque international organisé conjointement par R&PS d'une part et les fédéralistes européens (UEF-JEF) d'autre part sur le fédéralisme interne et l'Union européenne.

Dans nos prochains numéros :

Sergio PISTONE, *L'Union européenne et le cas Haider. L'Autriche et l'avenir de l'Union européenne* ; **Benjamin B. FERENCZ**, *Les craintes infondées devant la Cour criminelle internationale* ; **Igor KOSSIKOV**, *Le fédéralisme en Russie : vieux problèmes et nouvelles perspectives...*

La poursuite de la réflexion sur le fédéralisme interne avec entre autres des articles de **Ludo DIERICKX** (*Les nationalistes flamands sont-ils contre l'Europe ?*) et de **Ernest WISTRITCH** (*Vers un Royaume uni fédéral*) ou international avec des textes de **Keith BEST** (*Régionalisation et mondialisation*), **James ARPUTHARAJ** (*Le modèle de l'Union européenne et l'avenir de l'Asie du Sud*)...

Un entretien avec **Bill PACE**, directeur exécutif du Mouvement fédéraliste mondial-WFM.

Des informations sur le Conseil mondial du MFM (Kamakura, Japon, 7-9 octobre), le Comité fédéral de l'UEF (Bruxelles, 14-15 octobre), la Commission française de l'UEF (Toulouse, 28-29 octobre), l'Université d'été de R&PS à Benodet en août dernier... et les activités fédéralistes

Les sommets de Biarritz et de Nice de l'Union européenne...

A l'occasion de la sortie de son livre

Au-delà des minorités

*aux éditions de l'Atelier
le Professeur Joseph Yacoub
tiendra*

une conférence sur le thème

« multiculturalisme,

fédéralisme et citoyenneté »

*(salle Jean-Paul II, Université
catholique de Lyon - 25, rue du Plat)*

le Mardi 17 octobre à 18 h. 30

Participeront également à cette soirée :

Bruno-Marie Dufé

**Directeur de l'Institut des droits de
l'homme (IDHL),**

Et, Michel Cool,

rédacteur en chef de

Témoignage chrétien.

Diverses associations

apporteront leur concours :

éditions de l'Atelier, Procure-Léo,

Union européenne des fédéralistes

(UEF), Verts, Témoignage chrétien.

Joseph YACOUB

AU DELA DES MINORITES ALTERNATIVE A LA PROLIFERATION DES ETATS

Dans le combat pour les droits de l'homme, un domaine occupe désormais le devant de la scène partout dans le monde, celui des identités, des peuples minorisés et des communautés autochtones. Notre planète est un conglomérat d'innombrables minorités nationales et ethniques, culturelles, religieuses, linguistiques, confessionnelles, nomades, territoriales, transterritoriales, indigènes et tribales. Les mouvements revendicatifs identitaires se multiplient partout d'une manière significative. Les fondements nationaux des Etats unitaires vacillent. Des menaces d'éclatement planent sur bon nombre de pays. En l'espace de quatre décennies, la configuration ethnogéographique du monde et la répartition spatiale des populations se sont nettement modifiées. Or, depuis quelques temps, faisant face à l'affaiblissement des cohésions nationales et à l'instabilité des Etats, la montée des forces centrifuges (régionalistes, autonomistes, sécessionnistes, souverainistes, associationnistes, rattachistes, partitionnistes, intégristes) va en se ravivant. Ces mouvements appuyés par de fortes mémoires historico-culturelles sont animés pour la plupart par un nationalisme de nostalgie et soutenus par des diasporas actives soucieuses de la présence internationale de leurs peuples. Ce problème n'intéresse pas seulement un continent, il intéresse le monde. Comment en est-on arrivé là ? Jusqu'où cela conduira-t-il ? Certains parlent à ce propos de tribalisation de la planète. Rien n'est moins certain.

Dans ces conditions, compte tenu de l'ampleur du phénomène et de la variété des faits impliqués, une pensée politique alternative de type fédéraliste s'impose et de nouvelles formes d'organisation hiérarchique sont désormais nécessaires face au nouveau bouleversement de la carte politique et stato-nationale du monde. Il s'agit d'intégrer les minorités pour les dépasser et d'assimiler les droits de l'homme pour mieux les transformer. Car, il faut le dire, nous sommes à un nouveau tournant de l'histoire.

Il est question dans ce livre d'une analyse politique et d'une vision de l'histoire au travers du prisme des peuples minorisés et de leurs droits. Cela implique une nouvelle problématique et une nouvelle approche historiographique.

Et voilà que l'Etat-nation unicitaire longtemps oppresseur s'autonomise et s'individualise.

La première partie élabore une critique des fondements intellectuels des droits de l'homme et des minorités, de leurs notions de base et de leurs règles de fond et des procédures. Il s'agit d'une analyse d'ordre historique, philosophique, normatif, législatif, réglementaire, procédural et jurisprudentiel. Elle aborde la promotion et la protection accordées aux minorités et aux droits de l'homme par les instruments internationaux en insistant sur l'importance de mener à bien la mise en œuvre de ces normes et leurs mécanismes de contrôle et de suivi. Même si la formulation juridique de ces textes est vague et laisse une grande marge d'action aux Etats signataires et leur effectivité réelle toute relative, il n'en demeure pas moins que c'est un progrès historique indéniable dans la voie de l'universalité.

Dans la deuxième partie, l'auteur traite de la contribution des Etats en matière de droits de l'homme et de droits des communautés. Il existe un arsenal de lois et de règlements à ce propos. C'est un aperçu mondial de leur situation réelle en privilégiant certains Etats, en Europe centrale et balkanique, en Afrique noire, dans le Monde arabe, en Asie-Pacifique, en Amérique latine, aux Caraïbes, en Europe occidentale et Amérique du Nord.

Spécialiste des minorités et auteur de plusieurs ouvrages à ce propos, Joseph Yacoub conclut sur l'urgence d'une pensée politique alternative prenant en compte les mutations que connaît cet acteur et cadre juridique qu'est l'Etat-nation au niveau mondial et la nécessité de réexaminer notre appareil conceptuel et notre univers à la fois notionnel et concret à ce sujet. Aussi, est il important de prospecter de nouvelles formes de représentation politique pour une nouvelle gouvernance mondiale. A l'aube du nouveau millénaire, il convient de mettre en garde les stato-minorités contre le danger d'un nouveau Léviathan qui viendrait non seulement à reproduire le modèle classique mais, pis encore, le pousser jusqu'à l'extrême.